

3.12

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20231009-319981-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 23 octobre 2023

Publié le 24 octobre 2023

Suite à la convocation en date du 27 septembre 2023
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion à Lille le 09 OCTOBRE 2023

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Barbara BAILLEUL, Charles BEAUCHAMP, Valentin BELLEVAL, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIERET, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Monique EVRARD, Marie-Laurence FAUCHILLE, Isabelle FERNANDEZ, Julien GOKEL, Michelle GREAUME, Maël GUIZIOU, Sylvie LABADENS, Nicolas LEBLANC, Michel LEFEBVRE, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Sébastien SEGUIN, Marie TONNERRE-DESMET, Anne VANPEENE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Salim ACHIBA donne pouvoir à Monique EVRARD, Martine ARLABOSSE donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Doriane BECUE donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Frédéric BRICOUT donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Marie CHAMPAULT donne pouvoir à Loïc CATHELAIN, Isabelle CHOAIN donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Christine DECODTS donne pouvoir à Barbara BAILLEUL, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Sylvie CLERC, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Marie-Paule ROUSSELLE, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Michel LEFEBVRE, Soraya FAHEM donne pouvoir à Julien GOKEL, Jacques HOUSSIN donne pouvoir à François-Xavier CADART, Simon JAMELIN donne pouvoir à Laurent PERIN, Vincent LEDOUX donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Sébastien LEPRETRE donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Valérie LETARD donne pouvoir à Sylvie DELRUE, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Elisabeth MASSE donne pouvoir à Marie-Laurence FAUCHILLE, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Didier MANIER, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Patrick VALOIS donne pouvoir à Anne VANPEENE, Aude VAN CAUWENBERGE donne pouvoir à Sébastien SEGUIN, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Christian POIRET, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Marie CIETERS.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Pierre-Michel BERNARD, Valérie CONSEIL, Frédéric DELANNOY.

Absent(e)(s) : Grégory BARTHOLOMEUS, Bernard BAUDOUX, Josyane BRIDOUX, Olivier CAREMELLE, Régis CAUCHE, Claudine DEROEUX, Mickaël HIRAUX, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD.

OBJET : Attribution de subventions au titre de la politique sportive

Vu le rapport DSC/2023/307

Vu l'avis en date du 9 octobre 2023 de la Commission Education, culture, sport, tourisme, vie associative

DECIDE à l'unanimité:

- d'attribuer des aides aux comités départementaux sportifs pour un montant global de 8 000 € en fonctionnement et 800 € d'investissement. La répartition de ces aides est reprise dans le tableau ci-joint en annexe 1 ;
- d'attribuer aux organisateurs d'épreuves sportives les subventions détaillées dans le tableau ci-joint en annexe 2 pour un montant global de 124 400 € ;
- d'attribuer à l'association "Les Doggies – Ambassadeurs du Fairplay", pour la saison 2023/2024, une subvention de 15 000 € comme indiqué dans le tableau ci-joint en annexe 2, pour la mise en place d'un dispositif en faveur des jeunes de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) ;
- d'attribuer à l'association d'insertion « Espoir Avenir » une subvention de 4 400 € comme indiqué dans le tableau ci-joint en annexe 2, dans le cadre de l'entretien du secteur pavé de la Trouée d'Arenberg (passage du Paris-Roubaix) ;
- d'attribuer aux associations sportives de collèges publics et privés, pour l'année 2022/2023, des aides détaillées dans le tableau ci-joint en annexe 3 pour un montant global de 108 270 € ;
- d'attribuer aux sections sportives de collèges publics, pour l'année scolaire 2022/2023, des aides détaillées dans le tableau ci-joint en annexe 4 pour un montant global de 7 200 € ;
- d'attribuer, pour la saison 2023/2024, les aides aux clubs de l'Excellence sportive pour un montant total de 1 270 000 €, repris dans le tableau ci-joint en annexe 5 ;
- de reconduire, pour la saison 2023/2024, le dispositif en faveur des Jeunes de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) et l'Excellence sportive ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions de partenariat entre le Département du Nord et les structures départementales sportives (associations/communes, clubs de l'Excellence) selon les modèles ci-joints en annexes 9 et 10 ;
- d'imputer ces dépenses de fonctionnement sur les crédits inscrits au budget départemental 2023 et au Budget Supplémentaire : Opérations : 23009OP005 (fonctionnement), 23009OP003 (investissement) et 23009OP002 (clubs de l'excellence sportive).

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 19 h 33.

3.12

46 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 24 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
La Directrice des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public

Claude LEMOINE

**LIGUES, COMITES et AUTRES ORGANISMES DEPARTEMENTAUX SPORTIFS
ANNEE 2023**

NOM DU COMITE / LIGUE	COORDONNEES DU PRESIDENT	SAISON 2021/2022		RAPPEL 2023 CP 21mars		DEMANDES COMPLEMENTAIRES 2023		PROPOSITIONS	
		LICENCIES dans le Nord	CLUBS dans le Nord	fonctionnement 2023	investissement 2023	fonctionnement 2023	investissement 2023	Fonctionnement 2023	Subvention Investissement 2023
COMITE DU NORD DE TENNIS DE TABLE	Monsieur Dominique COISNE 42 rue Jules Roch 59310 ORCHIES	16 882	159	23 200 €	2 400 €	5 000 €	0 €	5 000 €	0 €
				fonctionnement 2022	investissement 2022	Demande initiale 2023			
COMITE DES FLANDRES DE BRIDGE	Monsieur Michel SACHY 267 Allée Chardin 59650 VILLENEUVE D'ASQ	2 668	28	3 000 €	800 €	3 000 €	1 000 €	3 000 €	800 €
TOTAUX								8 000 €	800 €
								Section fonctionnement	Section investissement

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS SPORTIVES

FEDERATION	NOM DE L'ASSOCIATION SPORTIVE (Raison Sociale du Bénéficiaire) INTITULE DE LA MANIFESTATION	Arrond'	Code canton	NOM ET ADRESSE DU PRESIDENT	Date de la manifestation	Lieu de l'épreuve	Caractère de la manifestation	Subvention attribuée édition précédente	Budget	Montant sollicité	Montant proposé
FEDERATIONS OLYMPIQUES											
ATHLETISME	Athlétisme Halluin Val de Lys Meeting International d'Halluin	L	37	Monsieur Jean-Georges STOCK 69 Rue du Bailly 59960 HALLUIN	28 juin 2023	Halluin	National	1 000 €	26 650 €	5 000 €	1 500 €
ATHLETISME (Trail)	Association Crépineoise de l'Événementiel et des Médias Urban Trail de Crespin	V	29	Monsieur Hugo DUCHILLIEZ 17 Rue Nouvelle de Lille 59870 MARCHIENNES	16 septembre 2023	Crespin	Epreuve de masse interrégionale	1ère demande	10 150 €	2 000 €	1 500 €
ATHLETISME	Courir à Gravelines 26èmes Boucles de l'Aa	DK	20	Monsieur Laurent TASSOU 229 Rue des Anciens d'AFN 59820 GRAVELINES	15 octobre 2023	Gravelines	Epreuve de masse interrégionale	2 000 €	35 000 €	3 000 €	2 000 €
ATHLETISME	Comité Départemental d'Athlétisme du Nord 8ème édition de la Nocturne du Val Joly	A	19	Monsieur Jean-Pierre DEMERVAL 30 rue des Bleuets 59600 MAUBEUGE	21 octobre 2023	Eppe Sauvage	Epreuve de masse interrégionale	3 000 €	16 550 €	3 000 €	3 000 €
ATHLETISME (Trail)	Entente Athlétique Douchynoise Trail des Pipi-Malo	V	14	Monsieur François BOUDRY 62 Avenue du Dr Schweitzer 59282 DOUCHY LES MINES	22 octobre 2023	Douchy les Mines	Epreuve Challenge Nord Evasion	1ère année dans challenge	26 580 €	5 500 €	4 000 €
ATHLETISME	Comité Départemental d'Athlétisme du Nord 4ème édition de la Course Nature du Val de Marque	L	13	Monsieur Jean-Pierre DEMERVAL 30 rue des Bleuets 59600 MAUBEUGE	19 novembre 2023	Hem	Epreuve Challenge Nord Evasion	4 000 €	20 000 €	4 000 €	4 000 €
ATHLETISME	Association Sportive Steenvoordoise Course de Noël des Moulins	DK	41	Monsieur Nicolas PANNEQUIN 15 rue d'Hazebrouck 59114 STEENVOORDE	17-déc-23	Steenvoorde	Epreuve de masse interrégionale	1 500 €	57 650 €	1 500 €	1 500 €
AVIRON	Gravelines Aviron La descente de l'Aa	DK	20	Monsieur Philippe LOT 41 Chemin du Guindal 59820 GRAVELINES	1er octobre 2023	Gravelines	Epreuve de masse interrégionale	1 500 €	5 620 €	1 500 €	1 500 €
BADMINTON	COW Badminton : Club Omnisport Wattrelosien section Badminton Wattrelos Badminton cup's des Hauts de France	L	33	Monsieur Florent ROUSSEL 3 Rue de l'Hippodrome 59150 WATTRELOS	20-21 janvier 2024	Wattrelos	National	1 000 €	17 260 €	1 000 €	1 000 €
BASKET-BALL	Entente Sportive Basket Villeneuve d'Ascq Lille Métropole ESBVA LM Espoir LFB/LF2 Championnat de France U20 Final Four Espoirs	L	40	Monsieur Carmelo SCARNA Palacium 2 Rue de Brueghel 59650 VILLENEUVE D'ASCQ	29-30 avril 2023	Villeneuve d'Ascq	National	Epreuve exceptionnelle organisée dans le Nord	10 485 €	4 000 €	2 000 €
CYCLISME	Comité des Fêtes et du Tourisme de Bellignies Grand Prix des Marbriers	A	5	Madame Nadine GILOT Mairie Rue de la Place 59570 BELLIGNIES	19 août 2023	Bellignies	National	3 000 €	22 500 €	3 000 €	3 000 €
CYCLISME	Association le Grand Prix de Fourmies 90ème édition du Grand Prix de Fourmies et Choralis Fourmies féminine Classic	A	19	Monsieur Jacques THIBAUX Hôtel de Ville 59610 FOURMIES	10 septembre 2023	Fourmies	International	40 000 €	387 440 €	40 000 €	40 000 €
Cyclisme (Route)	Comité d'Organisation des Boucles Cyclistes du Sud Avesnois Championnats Hauts de France de Cyclisme	A	19	Monsieur Stéphane ROLLAND 69 rue d'Avesnes 59177 SAINS DU NORD	18 juin 2023	Anor	Epreuve de masse interrégionale	2 900 €	18 750 €	3 000 €	3 000 €
FOOTBALL	Olympique Marcquois Football Challenge Philippe Walter U11 Féminine	L	24	Monsieur Francis DESBUQUOIT 41/02 rue Saint Exupéry 59520 MARQUETTE LEZ LILLE	21 octobre 2023	Marcq en Baroeul	Epreuve de masse	1ère demande	11 521 €	2 000 €	1 000 €
FOOTBALL	Académie Roubaix Football Club Pouss' Cup	L	32	Monsieur Nasser ZOUAREG Boulevard Beaurepaire 59100 ROUBAIX	10-11 juin 2023	Roubaix	International	2 200 €	72 280 €	2 200 €	2 200 €

FEDERATION	NOM DE L'ASSOCIATION SPORTIVE (Raison Sociale du Bénéficiaire) INTITULE DE LA MANIFESTATION	Arrond ¹	Code canton	NOM ET ADRESSE DU PRESIDENT	Date de la manifestation	Lieu de l'épreuve	Caractère de la manifestation	Subvention attribuée édition précédente	Budget	Montant sollicité	Montant proposé
KARATE	Comité Départemental du Nord de Karaté et Disciplines Associées Coupe de France de Karaté Light Contact et Full Contact	V	39	Monsieur Didier FOUREZ 5 rue Jacques Brel 59278 ESCAUTPONT	28-29 octobre 2023	Valenciennes	National	Epreuve exceptionnelle organisée dans le Nord	6 000 €	2 000 €	1 200 €
NATATION	Dunkerque Natation Championnats de France de Natation en Eau Libre	DK	16	Madame Dominique CUPILLARD 3 Rue Claude Monet 59229 TETEGHEM	23-25 juin 2023	Dunkerque	National	Epreuve exceptionnelle organisée dans le Nord	49 000 €	10 000 €	5 000 €
NATATION Water-Polo	Comité Départemental Nord de Natation Coupe de France des Régions U12 de Water-Polo mixte	DK	20	Monsieur Benjamin MERCIER 13 Les Bruyères 59510 FOREST SUR MARQUE	13-16 juillet 2023	Gravelines	National	Epreuve exceptionnelle organisée dans le Nord	66 400 €	5 000 €	3 000 €
TENNIS	Ligue des Hauts de France de Tennis Open International des Hauts de France de Tennis Fauteuil	L	24	Monsieur Patrice BRULEZ 93 Rue du Fort CS 21015 59701 MARCQ EN BAROEUL Cedex	10-15 octobre 2023	Marcq en Baroeul	International	Epreuve exceptionnelle organisée dans le Nord	155 000 €	25 000 €	5 000 €
VOLLEY-BALL (Beach)	Dunkerque Grand Littoral Volley-Ball Phases finales de la Coupe de France de Beach Volley M18 masculin	DK	16	Monsieur Arnaud BRILLET 71 Rue du Général Hoche 59240 DUNKERQUE	6-8 juillet 2023	Dunkerque	National	Epreuve exceptionnelle organisée dans le Nord	18 096 €	1 000 €	1 000 €
VOLLEY-BALL (Beach)	Association Beach Tour des Hauts de France Beach Volley 2023 sur les plages du littoral	DK	16	Monsieur Sylvain DRUART 70 rue Gaillard 62100 CALAIS	mai, juin, juillet et août 2023	Dunkerque	épreuve de masse interrégionale	1 500 €	27 300 €	3 000 €	1 500 €
FEDERATIONS NON OLYMPIQUES											
FLOORBALL	Nordiques Floorball Club de Tourcoing Tournoi de Floorball	L	38	Monsieur Hakim SEMAOUN 5/21 rue des Tisserands 59160 LOMME	23-24 septembre 2023	Tourcoing	épreuve de masse interrégionale	1 500 €	7 200 €	1 500 €	1 500 €
SCOLAIRE & UNIVERSITAIRE											
UNSS	Union Nationale du Sport Scolaire Cross UNSS "Conseil Départemental du Nord"	L	40	Monsieur Ludovic LEMPENS 20 Avenue de la Châtellenie 59650 VILLENEUVE D'ASCQ	15 novembre 2023	Villeneuve d'Ascq	épreuve de masse interrégionale	35 000 €	95 500 €	35 000 €	35 000 €
										TOTAL 1	124 400 €

POURSUITE DU PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION « les DOGGIES »

Nom de l'Association	Nom et adresse du Président	Montant attribué année N-1	Montant sollicité pour le dispositif 2023-2024	Montant proposé
Association Les Doggies Ambassadeurs du Fair Play	Monsieur Thierry ALSTERS 50 rue de Bethune 59320 HAUBOURDIN	15 000 €	15 000 €	TOTAL 2 15 000 €

AIDE EN FAVEUR DE L'ASSOCIATION D'INSERTION "ESPOIR Avenir"

FEDERATION	NOM DE L'ASSOCIATION SPORTIVE (Raison Sociale du Bénéficiaire) INTITULE DE LA MANIFESTATION	Arrond'	Code canton	NOM ET ADRESSE DU PRESIDENT	Date de la manifestation	Lieu de l'épreuve	Caractère de la manifestation	Subvention attribuée édition précédente	Budget	Montant sollicité	Montant proposé
Nom de l'Association	Nom et adresse du Président	Montant sollicité								Montant proposé	
Espoir Avenir	Monsieur Christophe THERET 3 bis rue du Pont 59278 ESCAUTPONT			4 400 €						TOTAL 3	4 400 €

TOTAL GENERAL (1+2+3)	143 800 €
-----------------------	-----------

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES DE COLLEGES

ANNEE SCOLAIRE 2022 - 2023

NOM DU COLLEGE siège de l'association sportive	NOM DU CHEF D'ETABLISSEMENT	EFFECTIF DU COLLEGE	Nbre d'élèves licenciés à l'AS (source UNSS & UGSEL)	Ratio Licences/ Effectif %	AIDE FORFAITAIRE	STAGE DE PLEIN AIR ET DE PLEINE NATURE AU VAL JOLY	FINALE DE CHAMPIONNAT SCOLAIRE	MONTANT PROPOSE
COLLEGES PUBLICS								
1 Collège Théodore Monod 5 Rue du Bicentenaire BP 89 59580 ANICHE	Madame Marie-Hélène TISSOT	826	137	17	250 €	0 €	0 €	250 €
2 Collège Albert Ball Boulevard Léon Blum BP 38 59112 ANNOEULLIN	Madame Isabelle DEVINEAU	628	164	26	250 €	0 €	0 €	250 €
3 Collège Les Rochambelles (Ex Jules Beaulieux) 247 Rue Anatole France BP 69 59410 ANZIN Cedex	Madame Nathalie PION	570	123	22	250 €	0 €	0 €	250 €
4 Collège Jean Rostand 136 Bd Faidherbe 59280 ARMENTIERES	Monsieur Bruno HIVERLET	456	152	33	450 €	0 €	360 €	810 €
5 Collège Desrousseaux 2 Place du 19 mars 1962 59280 ARMENTIERES	Monsieur Christophe CARESMEL	623	138	22	250 €	0 €	0 €	250 €
6 Collège Victor Hugo Rue Jules Guesde 59950 AUBY	Madame Célin CZAYKA	349	109	31	450 €	0 €	240 €	690 €
7 Collège Félix del Marle 62 Rue Henri Barbusse 59620 AULNOYE-AYMERIES	Monsieur Luc DE LANGE	690	261	38	450 €	0 €	390 €	840 €

	NOM DU COLLEGE siège de l'association sportive	NOM DU CHEF D'ETABLISSEMENT	EFFECTIF DU COLLEGE	Nbre d'élèves licenciés à l'AS (source UNSS & UGSEL)	Ratio Licences/ Effectif %	AIDE FORFAITAIRE	STAGE DE PLEIN AIR ET DE PLEINE NATURE AU VAL JOLY	FINALE DE CHAMPIONNAT SCOLAIRE	MONTANT PROPOSE
8	Collège Madame d'Epinay 47 Rue du Chemin Vert BP 20047 AULNOYE LES VALENCIENNES 59301 VALENCIENNES Cedex	Madame Anne-Lise DUFOUR-TONINI	443	71	16	250 €	0 €	0 €	250 €
9	Collège Renaud Barrault 55 Rue Léo Lagrange BP 22 59440 AVESNELLES	Monsieur Dominique DEBRUE	502	179	36	450 €	0 €	0 €	450 €
10	Collège Paul Langevin 158 Rue Henri Barbusse BP 39 59129 AVESNES LES AUBERT	Madame Christelle DEGROISE	502	165	33	450 €	0 €	0 €	450 €
11	Collège Maxime Deyts Rue Jean Moulin 59270 BAILLEUL	Madame Sandrine BAILLOBAY	857	259	30	450 €	560 €	150 €	1 160 €
12	Collège Jean Lemaire de Belges 28 Rue du Vieux Chemin BP 54009 59570 BAVAY	Monsieur Alain HOURIEZ	601	188	31	450 €	0 €	0 €	450 €
13	Collège Wenceslas Cobergher 16 Bis Rue Monsieur Cornette 59380 BERGUES	Monsieur Xavier PEENAERT	272	74	27	250 €	0 €	150 €	400 €
14	Collège Gilles de Chin Rue de Klotten 59145 BERLAIMONT	Monsieur Didier LEMOINE	296	112	38	450 €	0 €	210 €	660 €
15	Collège Paul Eluard 60 Rue Emile Zola BP 67 59192 BEUVRAGES	Monsieur Philippe TAVERNE	445	138	31	450 €	0 €	0 €	450 €

	NOM DU COLLEGE siège de l'association sportive	NOM DU CHEF D'ETABLISSEMENT	EFFECTIF DU COLLEGE	Nbre d'élèves licenciés à l'AS (source UNSS & UGSEL)	Ratio Licences/ Effectif %	AIDE FORFAITAIRE	STAGE DE PLEIN AIR ET DE PLEINE NATURE AU VAL JOLY	FINALE DE CHAMPIONNAT SCOLAIRE	MONTANT PROPOSE
16	Collège Jean Jaurès Place Jean Jaurès 59630 BOURBOURG	Monsieur Didier THOREL	375	110	29	250 €	0 €	450 €	700 €
17	Collège de l'Ostrevant Rue Emmanuel Chabrier BP 67 59111 BOUCHAIN	Monsieur Bertrand DELROT	776	254	33	450 €	0 €	210 €	660 €
18	Collège du Septentrion Rue du Collège 59123 BRAY DUNES	Monsieur Cédric BEAURAIN	424	125	29	250 €	0 €	0 €	250 €
19	Collège Jean Macé 157 Rue Victor Hugo Prolongée BP 7 59860 BRUAY SUR L'ESCAUT	Monsieur Richard CAILLE	584	89	15	250 €	0 €	900 €	1 150 €
20	Collège Jules Ferry Rue Monseigneur Guerry BP 414 59407 CAMBRAI CEDEX	Monsieur Thierry SEYNAVE	495	139	28	250 €	1 200 €	0 €	1 450 €
21	Collège Lamartine Rue Gauthier BP 404 59407 CAMBRAI Cedex	Madame Chrystelle OLIVIER	538	178	33	450 €	0 €	180 €	630 €
22	Collège Fénelon Boîte Postale 407 59407 CAMBRAI Cedex	Monsieur Richard FRATICELLI	503	85	17	250 €	1 200 €	0 €	1 450 €
23	Collège Paul Duez 1 Bd Paul Bezin BP 399 59407 CAMBRAI Cedex	Monsieur Frédéric BERNARD	683	177	26	250 €	0 €	330 €	580 €

	NOM DU COLLEGE siège de l'association sportive	NOM DU CHEF D'ETABLISSEMENT	EFFECTIF DU COLLEGE	Nbre d'élèves licenciés à l'AS (source UNSS & UGSEL)	Ratio Licences/ Effectif %	AIDE FORFAITAIRE	STAGE DE PLEIN AIR ET DE PLEINE NATURE AU VAL JOLY	FINALE DE CHAMPIONNAT SCOLAIRE	MONTANT PROPOSE
24	Collège Maxence Van der Meersch 16 Avenue du Général de Gaulle BP 69 59180 CAPPELLE LA GRANDE	Madame Leslie TALLEUX	376	84	22	250 €	0 €	0 €	250 €
25	Collège Robert Le Frison 9 Rue de Bergues 59670 CASSEL	Monsieur Eric BOUVE	497	241	48	650 €	0 €	0 €	650 €
26	Collège Jacques Prévert 60 Rue Stéphenson BP 60195 59544 CAUDRY Cedex	Madame Martine DEPLANQUE	466	138	30	450 €	0 €	0 €	450 €
27	Collège Jean Monnet 2 Avenue Jean Moulin BP 20209 59544 CAUDRY Cedex	Monsieur Jean-Luc ETIENNE	697	199	29	250 €	0 €	0 €	250 €
28	Collège Philippe de Comynes Rue Saint Exupéry BP 56 59559 COMINES Cedex	Monsieur Samuel GLORIEUX	324	82	25	250 €	0 €	120 €	370 €
29	Collège du Westhoek Rue Hoche 59210 COUDEKERQUE-BRANCHE	Monsieur Igor TALLEUX	145	36	25	250 €	0 €	0 €	250 €
30	Collège Boris Vian 170 Rue Victor Hugo COUDEKERQUE BRANCHE	Madame Danièle DEKERVEL	356	96	27	250 €	0 €	0 €	250 €
31	Collège Jules Ferry 20 Bis Rue Gustave Fontaine 59210 COUDEKERQUE BRANCHE	Monsieur Christophe HARRE	214	114	53	450 €	0 €	0 €	450 €
32	Collège du Looweg 30 Route du Collège 59380 CROCHTE	Monsieur Xavier PEENAERT	311	126	41	450 €	0 €	0 €	450 €

	NOM DU COLLEGE siège de l'association sportive	NOM DU CHEF D'ETABLISSEMENT	EFFECTIF DU COLLEGE	Nbre d'élèves licenciés à l'AS (source UNSS & UGSEL)	Ratio Licences/ Effectif %	AIDE FORFAITAIRE	STAGE DE PLEIN AIR ET DE PLEINE NATURE AU VAL JOLY	FINALE DE CHAMPIONNAT SCOLAIRE	MONTANT PROPOSE
33	Collège Boris Vian 2 Rue Romain Rolland 59170 CROIX	Madame Isabelle GALLAGHER	549	147	27	250 €	0 €	0 €	250 €
34	Collège Paul Eluard 128 Impasse du Collège 59830 CYSOING	Madame Nicole CASTEL	718	119	17	250 €	0 €	0 €	250 €
35	Collège Turgot Rue Scheurer Kestner 59220 DENAIN	Monsieur Nicolas CAILLIEREZ	401	60	15	250 €	0 €	0 €	250 €
36	Collège Villars 57 Rue Emile Zola 59220 DENAIN	Monsieur Pierre DOMBEK	592	123	21	250 €	0 €	0 €	250 €
37	Collège Bayard Rue du Stade bayard 59273 DENAIN Cedex	Monsieur Nicolas CAILLIEREZ	305	48	16	250 €	0 €	0 €	250 €
38	Collège André Canivez 417 Rue Berthe Garnier 59500 DOUAI	Madame Patricia KOTKOWIAK	573	139	24	250 €	0 €	0 €	250 €
39	Collège Gayant 255 Rue Marguerite de Flandre BP 742 59507 DOUAI Cedex	Monsieur Thierry USAI	245	115	47	450 €	0 €	510 €	960 €
40	Collège Jules Ferry 745 Rue du Faubourg de Béthune 59500 DOUAI	Monsieur Vincent BELLANGER	638	115	18	250 €	0 €	0 €	250 €
41	Collège Albert Châtelet 357 Rue Marcelline BP 30840 59508 DOUAI Cedex	Monsieur Gilles HOGREL	687	166	24	250 €	0 €	0 €	250 €
42	Collège Streinger Avenue du 4 Septembre 59500 DOUAI	Madame Katherine PLAISANT	421	87	21	250 €	0 €	0 €	250 €

	NOM DU COLLEGE siège de l'association sportive	NOM DU CHEF D'ETABLISSEMENT	EFFECTIF DU COLLEGE	Nbre d'élèves licenciés à l'AS (source UNSS & UGSEL)	Ratio Licences/ Effectif %	AIDE FORFAITAIRE	STAGE DE PLEIN AIR ET DE PLEINE NATURE AU VAL JOLY	FINALE DE CHAMPIONNAT SCOLAIRE	MONTANT PROPOSE
43	Collège Emile Littré Avenue Anatole France 59282 DOUCHY LES MINES	Monsieur Hervé CORDIER-CHOAIN	676	145	21	250 €	0 €	0 €	250 €
44	Collège Jean Zay 50 Rue Jean Zay 59640 DUNKERQUE	Monsieur Frank MANIEZ	290	61	21	250 €	0 €	0 €	250 €
45	Collège Gaspard Malo 1290 Boulevard de l'Europe 59240 DUNKERQUE	Monsieur Vincent FLAHAUT	541	213	39	450 €	0 €	0 €	450 €
46	Collège Paul Machy Rue Jules Guesde BP 59 59941 DUNKERQUE Cedex 2	Monsieur Jean-François PAIX	385	149	39	450 €	0 €	0 €	450 €
47	Collège Arthur Van Hecke 2 Rue Boileau 59140 DUNKERQUE	Madame Catherine MALEXIS	330	93	28	250 €	0 €	330 €	580 €
48	Collège Lucie Aubrac 17 Rue de Cahors 59640 DUNKERQUE	Madame Christelle SAGARY	357	128	36	450 €	0 €	0 €	450 €
49	Collège Guilleminot 48 Rue des Arbres BP 2078 59376 DUNKERQUE Cedex	Monsieur Hervé BARET	425	225	53	450 €	0 €	1 200 €	1 650 €
50	Collège Félicien Joly Rue Camille Desmoulins 59124 ESCAUDAIN	Madame Nathalie BARA	515	65	13	250 €	0 €	240 €	490 €
51	Collège Jean Zay Trieu Saint Jean BP 3 59278 ESCAUTPONT	Madame Gaëlle SZYMCZAK	254	59	23	250 €	0 €	0 €	250 €

	NOM DU COLLEGE siège de l'association sportive	NOM DU CHEF D'ETABLISSEMENT	EFFECTIF DU COLLEGE	Nbre d'élèves licenciés à l'AS (source UNSS & UGSEL)	Ratio Licences/ Effectif %	AIDE FORFAITAIRE	STAGE DE PLEIN AIR ET DE PLEINE NATURE AU VAL JOLY	FINALE DE CHAMPIONNAT SCOLAIRE	MONTANT PROPOSE
52	Collège Henri Durez Rue de Merville 59940 ESTAIRES	Monsieur Lionel LELEU	514	147	29	250 €	0 €	0 €	250 €
53	Collège Jean Mermoz 125 Avenue de Paris 59155 FACHES THUMESNIL	Madame Sylvie DESREUMAUX	457	94	21	250 €	0 €	0 €	250 €
54	Collège Jean Zay Rue de la Chaussée BP 59 59750 FEIGNIES	Madame Valérie CORNETTE	296	71	24	250 €	0 €	0 €	250 €
55	Collège Lavoisier 37 Rue Sadi Carnot 59680 FERRIERE LA GRANDE	Monsieur Gérald SAUNIER	447	253	57	450 €	0 €	150 €	600 €
56	Collège Jean Moulin 10 Avenue Léo Lagrange 59148 FLINES LEZ RACHES	Monsieur François FICHEAU	312	121	39	450 €	0 €	0 €	450 €
57	Collège Camille Claudel 1 Rue Paul Lafargue BP 70082 59613 FOURMIES Cedex	Monsieur Jean-Marc PRINCE	196	73	37	450 €	0 €	0 €	450 €
58	Collège Joliot Curie BP 60055 59612 FOURMIES Cedex	Monsieur Olivier CORNILLE	301	99	33	450 €	0 €	0 €	450 €
59	Collège Léo Lagrange Rue du Gymnase BP 40027 59611 FOURMIES Cedex	Monsieur Olivier CORNILLE	329	138	42	450 €	0 €	0 €	450 €
60	Collège Félicien Joly 683 Rue Edgard Loubry 59970 FRESNES SUR ESCAUT	Madame Marie-Catherine SAINT-OUIN	350	78	22	250 €	0 €	0 €	250 €

	NOM DU COLLEGE siège de l'association sportive	NOM DU CHEF D'ETABLISSEMENT	EFFECTIF DU COLLEGE	Nbre d'élèves licenciés à l'AS (source UNSS & UGSEL)	Ratio Licences/ Effectif %	AIDE FORFAITAIRE	STAGE DE PLEIN AIR ET DE PLEINE NATURE AU VAL JOLY	FINALE DE CHAMPIONNAT SCOLAIRE	MONTANT PROPOSE
61	Collège Rémi Hergé 191 Rue Nationale BP 3 59147 GONDECOURT	Monsieur Laurent FRANQUEVILLE	505	215	43	450 €	0 €	0 €	450 €
62	Collège Pharamond Savary 346 Rue du Stade BP 3 59231 GOUZEACOURT	Madame Sandrine BEAUVOIS	223	68	30	450 €	0 €	0 €	450 €
63	Collège Jean Monnet Boulevard Robert Pruvot BP 15 59153 GRAND FORT PHILIPPE	Madame Nathalie CARLIER	166	63	38	450 €	0 €	0 €	450 €
64	Collège Anne Frank 21 Rue Cortot 59760 GRANDE SYTNHE	Monsieur Yannick MAILLET	364	139	38	450 €	0 €	0 €	450 €
65	Collège du Moulin 21 Rue du Comté de Flandre 59760 GRANDE SYNTHE	Monsieur Nicolas BILLIET	316	160	51	450 €	0 €	180 €	630 €
66	Collège Lili Keller Rosenberg 104 Avenue du Stade 59250 HALLUIN	Madame Laure HAUGUEL	537	210	39	450 €	0 €	0 €	450 €
67	Collège Le Parc Avenue de l'Europe 59481 HAUBOURDIN	Madame Hélène AVINEE	387	81	21	250 €	0 €	0 €	250 €
68	Collège Jules Ferry Rue du Capitaine Haezebrouck BP 90098 59482 HAUBOURDIN Cedex	Madame Valérie LIBIER	622	148	24	250 €	0 €	0 €	250 €

	NOM DU COLLEGE siège de l'association sportive	NOM DU CHEF D'ETABLISSEMENT	EFFECTIF DU COLLEGE	Nbre d'élèves licenciés à l'AS (source UNSS & UGSEL)	Ratio Licences/ Effectif %	AIDE FORFAITAIRE	STAGE DE PLEIN AIR ET DE PLEINE NATURE AU VAL JOLY	FINALE DE CHAMPIONNAT SCOLAIRE	MONTANT PROPOSE
69	Collège Pierre de Ronsard 17 Rue du Vélodrome BP 70059 Hautmont 59618 MAUBEUGE Cedex	Madame Myriam FREMAUX	442	117	26	250 €	0 €	0 €	250 €
70	Collège Saint Exupéry 140 Avenue d'Hebburn 59330 HAUTMONT	Madame Aurélia MERENNE	603	223	37	450 €	1 200 €	0 €	1 650 €
71	Collège Fernand BENOIST Rue de Théroouanne BP 195 59524 HAZEBROUCK Cedex	Monsieur Pierre MAY-GRUSON	570	111	19	250 €	0 €	0 €	250 €
72	Collège des Flandres 2 Avenue des Flandres BP 69 59522 HAZEBROUCK Cedex	Monsieur Frédéric JEDNAK	692	251	36	450 €	0 €	0 €	450 €
73	Collège Saint Exupéry 23 Rue du Progrès BP 80130 59260 HELLEMES	Monsieur Eric LAHAYE	861	317	37	450 €	0 €	480 €	930 €
74	Collège Raymond Devos 40 Rue Jean Jaurès 59510 HEM	Monsieur Christophe CUSSEAU	586	196	33	450 €	0 €	0 €	450 €
75	Collège Lamartine 56 Rue Lamartine 59122 HONDSCHOOTE	Madame Sylvie DEBREYNE	405	118	29	250 €	0 €	150 €	400 €
76	Collège Roger Salengro 140 Rue Roger Salengro 59116 HOUPLINES	Monsieur Mokhtar MENMADALA	492	85	17	250 €	0 €	0 €	250 €
77	Collège Jean Moulin Rue du 4 Septembre 59141 IWUY	Madame Christelle DEGROISE	310	118	38	450 €	0 €	120 €	570 €

	NOM DU COLLEGE siège de l'association sportive	NOM DU CHEF D'ETABLISSEMENT	EFFECTIF DU COLLEGE	Nbre d'élèves licenciés à l'AS (source UNSS & UGSEL)	Ratio Licences/ Effectif %	AIDE FORFAITAIRE	STAGE DE PLEIN AIR ET DE PLEINE NATURE AU VAL JOLY	FINALE DE CHAMPIONNAT SCOLAIRE	MONTANT PROPOSE
78	Collège Eugène Thomas 212 Rue de la Tour BP 179 59573 JEUMONT Cedex	Monsieur Ludovic CESSELLI	287	98	34	450 €	0 €	0 €	450 €
79	Collège Albert Schweitzer A5 Rue du Collège BP 47 59480 LA BASSEE	Madame Laurence DELVAUX	819	277	34	450 €	0 €	0 €	450 €
80	Collège Yvonne Abbas (ex Collège Flandre) 64 Bis Rue des Gantois BP 45 59562 LA MADELEINE Cedex	Madame Dominique REMY	450	128	28	250 €	0 €	0 €	250 €
81	Collège Frédéric Joliot Curie Rue de Montigny 59167 LALLAING	Monsieur David DELHOMME	325	91	28	250 €	0 €	0 €	250 €
82	Collège Lavoisier Rue Vaillant 59130 LAMBERSART	Madame Virginie DUCREUX	359	140	39	450 €	0 €	0 €	450 €
83	Collège Anne Frank 23 Avenue du Maréchal Foch 59130 LAMBERSART	Monsieur Jean-Michel HAUTE	466	140	30	450 €	0 €	390 €	840 €
84	Collège André Malraux 400 Rue du Maréchal Leclerc 59552 LAMBRES LEZ DOUAI	Monsieur Gilles POCCARD	469	95	20	250 €	0 €	0 €	250 €
85	Collège Dupleix 10 Boulevard des Résistants 59550 LANDRECIES	Monsieur Maxime MARLIOT	482	227	47	450 €	0 €	0 €	450 €
86	Collège Jean Rostand 1 Allée aux Lièvres 59360 LE CATEAU CAMBRESIS	Madame Laurence SAYDON	655	177	27	250 €	0 €	0 €	250 €

	NOM DU COLLEGE siège de l'association sportive	NOM DU CHEF D'ETABLISSEMENT	EFFECTIF DU COLLEGE	Nbre d'élèves licenciés à l'AS (source UNSS & UGSEL)	Ratio Licences/ Effectif %	AIDE FORFAITAIRE	STAGE DE PLEIN AIR ET DE PLEINE NATURE AU VAL JOLY	FINALE DE CHAMPIONNAT SCOLAIRE	MONTANT PROPOSE
87	Collège Alphonse Daudet 96 Rue Roger Salengro 59115 LEERS	Monsieur Laurent BOCQUET	506	184	36	450 €	0 €	0 €	450 €
88	Collège Théodore Monod Rue Sadi Carnot BP 459 59814 LESQUIN Cedex	Monsieur Quentin HAUW	502	134	27	250 €	0 €	0 €	250 €
89	Collège Lévi Strauss 1 Place Leroux de Fauquemont 59000 LILLE	Madame Véronique KYNDT	452	135	30	450 €	0 €	0 €	450 €
90	Collège Boris Vian 260 Bis Rue Pierre Legrand BP 50020 59000 LILLE	Monsieur Axel RAIX	480	123	26	250 €	0 €	150 €	400 €
91	Collège Nina Simone 53 Bd Montebello 59000 LILLE	Madame Nathalie YAHATHENE	466	57	12	250 €	0 €	0 €	250 €
92	Collège Miriam Makeba 239 Rue d'Arras CS 90008 59041 LILLE Cedex	Monsieur Thierry MASSON	461	66	14	250 €	0 €	180 €	430 €
93	Collège Martha DESRUMAUX 16 Rue Vantroyen 59000 LILLE	Madame Dalila HAMOUDI	369	130	35	450 €	0 €	0 €	450 €
94	Collège Paul Verlaine 1 Rue Berthelot 59000 LILLE	Monsieur Olivier SEDE	320	143	45	450 €	0 €	240 €	690 €
95	Collège Louise Michel 14, rue de Cannes 59000 LILLE	Monsieur Arnaud CARTON	435	76	17	250 €	0 €	0 €	250 €

	NOM DU COLLEGE siège de l'association sportive	NOM DU CHEF D'ETABLISSEMENT	EFFECTIF DU COLLEGE	Nbre d'élèves licenciés à l'AS (source UNSS & UGSEL)	Ratio Licences/ Effectif %	AIDE FORFAITAIRE	STAGE DE PLEIN AIR ET DE PLEINE NATURE AU VAL JOLY	FINALE DE CHAMPIONNAT SCOLAIRE	MONTANT PROPOSE
96	Collège Henri MATISSE 18 Route de Hautevalle 59126 LINSELLES	Madame Sophie PERIN	333	78	23	250 €	0 €	210 €	460 €
97	Collège Jean Jaurès 1 Rue de la Paix du 8 mai 1945 59160 LOMME	Madame Armelle MANES	473	108	23	250 €	0 €	0 €	250 €
98	Collège Jean Zay 31 Rue Adolphe Defrenne 59160 LOMME	Monsieur Denis CANON	208	55	26	250 €	0 €	0 €	250 €
99	Collège Guy Mollet 58 Ter Avenue Roger Salengro 59160 LOMME	Monsieur Denis CANON	359	96	27	250 €	0 €	0 €	250 €
100	Collège Jean Rostand 509 Rue Paul Matrenghen 59279 LOON PLAGÉ	Monsieur Gilles Dhainaut	314	114	36	450 €	0 €	0 €	450 €
101	Collège René Descartes Rue Herriot BP 115 59373 LOOS Cedex	Madame Delphine LONGUEMART	278	77	28	250 €	0 €	0 €	250 €
102	Collège Voltaire 700 Rue Jean Jaurès 59156 LOURCHES	Monsieur Laurent DUC MAUGE	493	112	23	250 €	0 €	0 €	250 €
103	Collège Jacques Brel 1 Place Léon Blum 59720 LOUVROIL	Madame Virginie GUMEZ	305	83	27	250 €	0 €	0 €	250 €
104	Collège Gambetta Rue Gambetta BP 82 59452 LYS LEZ LANNOY	Madame Patricia GUILLONNEAU	660	263	40	450 €	0 €	180 €	630 €

	NOM DU COLLEGE siège de l'association sportive	NOM DU CHEF D'ETABLISSEMENT	EFFECTIF DU COLLEGE	Nbre d'élèves licenciés à l'AS (source UNSS & UGSEL)	Ratio Licences/ Effectif %	AIDE FORFAITAIRE	STAGE DE PLEIN AIR ET DE PLEINE NATURE AU VAL JOLY	FINALE DE CHAMPIONNAT SCOLAIRE	MONTANT PROPOSE
105	Collège Marguerite Yourcenar 56 Rue d'Angleterre BP 37 59870 MARCHIENNES	Madame Bénédicte BIGAND	326	86	26	250 €	0 €	0 €	250 €
106	Ecole Européenne Lille Métropole 91 Avenue du Dr Calmette 59700 MARCQ EN BAROEUL	Monsieur Jérôme BREST	189	73	39	450 €	1 200 €	0 €	1 650 €
107	Collège Rouges Barres 95 Allée Gabriel 59700 MARCQ EN BAROEUL	Monsieur Pierre-Yves BREUZE	410	88	21	250 €	680 €	0 €	930 €
108	Collège Jacques Prévert 43 Rue de Crèvecoeur 59241 MASNIERES	Monsieur Benoît LAPORTE	404	144	36	450 €	0 €	0 €	450 €
109	Collège Robert Desnos Rue de la Fabrique 59176 MASNY	Monsieur Pascal NOEL	427	108	25	250 €	0 €	0 €	250 €
110	Collège Ernest Coutelle 20 Rue Coutelle BP 57 59601 MAUBEUGE Cedex	Madame Corinne CASTIN	298	39	13	250 €	0 €	0 €	250 €
111	Collège Jules Verne Boulevard Pierre Corneille BP 27 59601 MAUBEUGE CEDEX	Monsieur Marc FORTIER	304	88	29	250 €	0 €	0 €	250 €
112	Collège Vauban 115 Rue de Douzies BP 50145 59602 MAUBEUGE Cedex	Monsieur Franck BETRICHE	479	142	30	450 €	0 €	270 €	720 €

	NOM DU COLLEGE siège de l'association sportive	NOM DU CHEF D'ETABLISSEMENT	EFFECTIF DU COLLEGE	Nbre d'élèves licenciés à l'AS (source UNSS & UGSEL)	Ratio Licences/ Effectif %	AIDE FORFAITAIRE	STAGE DE PLEIN AIR ET DE PLEINE NATURE AU VAL JOLY	FINALE DE CHAMPIONNAT SCOLAIRE	MONTANT PROPOSE
113	Collège François Rabelais Avenue Adenauer BP 65 59370 MONS EN BAROEUL	Monsieur Brahim KHITER	520	126	24	500 €	0 €	150 €	650 €
114	Collège Descartes 2 Rue Lavoisier 59370 MONS EN BAROEUL	Monsieur Lahoues DOGHECHE	403	103	26	250 €	0 €	0 €	250 €
115	Collège Fernig 50 Rue Fernig 59158 MORTAGNE DU NORD	Madame Ingrid CAPOUILLIET	303	119	39	450 €	0 €	0 €	450 €
116	Collège Maxence Van der Meersch Rue Mirabeau BP 60025 59588 MOUVAUX Cedex	Madame Louiza DAHMANI	304	109	36	450 €	0 €	0 €	450 €
117	Collège Jules Verne 107 Rue du Christ 59960 NEUVILLE EN FERRAIN	Madame Myriam DEVOS	298	117	39	450 €	0 €	0 €	450 €
118	Collège Jeanne de Constantinople 169 Avenue Pierre Mauroy 59850 NIEPPE	Monsieur Philippe YVARS	435	95	22	250 €	0 €	0 €	250 €
119	Collège Saint Exupéry 1 Rue Saint Exupéry 59264 ONNAING	Monsieur Maurice ARNAUD	470	89	19	250 €	0 €	0 €	250 €
120	Collège du Pévèle 34 Rue du Collège BP 69 59358 ORCHIES Cedex	Madame Danièle GAGLIARDI	935	281	30	450 €	0 €	180 €	630 €
121	Collège Maurice Schumann Rue Gustave Coliez 59146 PECQUENCOURT	Monsieur Philippe MOREAU	508	221	44	450 €	0 €	120 €	570 €

	NOM DU COLLEGE siège de l'association sportive	NOM DU CHEF D'ETABLISSEMENT	EFFECTIF DU COLLEGE	Nbre d'élèves licenciés à l'AS (source UNSS & UGSEL)	Ratio Licences/ Effectif %	AIDE FORFAITAIRE	STAGE DE PLEIN AIR ET DE PLEINE NATURE AU VAL JOLY	FINALE DE CHAMPIONNAT SCOLAIRE	MONTANT PROPOSE
122	Collège Jacques Monod 1 Rue de la Paix 59840 PERENCHIES	Madame Catherine GHESTEM	400	108	27	250 €	0 €	0 €	250 €
123	Collège Pierre Gilles de Gennes 282 Avenue des Sports BP 70039 59494 PETITE FORET	Madame Nora HOUVENAGHEL	536	131	24	250 €	0 €	0 €	250 €
124	Collège Montaigne Rue Henri Roland 59218 POIX DU NORD	Madame Bénédicte KWIATKOWSKI	275	60	22	250 €	0 €	0 €	250 €
125	Collège Françoise Dolto 27 Rue Germain Delhaye 59710 PONT A MARCQ	Madame Amélie PAQUE	501	64	13	250 €	0 €	0 €	250 €
126	Collège Etienne Dolet 83 Rue Etienne Dolet BP2 59185 PROVIN	Madame Fabienne LECQUEMENT	464	108	23	250 €	0 €	0 €	250 €
127	Collège Jehan Froissart 1 Rue des hauts bois 59920 QUIEVRECHAIN	Monsieur Jean-Michel DEVIENNE	461	106	23	250 €	0 €	0 €	250 €
128	Collège Germinal Avenue du Château BP45 59590 RAISMES	Madame Valérie CARION	460	141	31	450 €	0 €	0 €	450 €
129	Collège Anatole France 126 Rue Anatole France 59790 RONCHIN	Madame Céline DOCHY	307	123	40	450 €	0 €	0 €	450 €
130	Collège Gernez Rieux 55 Rue Charles Saint Venant 59790 RONCHIN	Monsieur Bruno SIOUR	496	182	37	450 €	0 €	210 €	660 €

	NOM DU COLLEGE siège de l'association sportive	NOM DU CHEF D'ETABLISSEMENT	EFFECTIF DU COLLEGE	Nbre d'élèves licenciés à l'AS (source UNSS & UGSEL)	Ratio Licences/ Effectif %	AIDE FORFAITAIRE	STAGE DE PLEIN AIR ET DE PLEINE NATURE AU VAL JOLY	FINALE DE CHAMPIONNAT SCOLAIRE	MONTANT PROPOSE
131	Collège Paul Eluard Rue Maurice Thorez BP 109 59436 RONCQ Cedex	Monsieur Philippe MONTAGNE	296	108	36	450 €	0 €	0 €	450 €
132	Collège Schaffner Avenue des Martyrs de la Résistance BP 378 59351 ROOST WARENDIN	Monsieur Michel MORELLO	576	213	37	450 €	0 €	0 €	450 €
133	Collège Rosa Parks 1 Rue d'Oran 59048 ROUBAIX	Monsieur Guillaume ROUX	570	151	26	250 €	0 €	0 €	250 €
134	Collège Théodore Monod 205 Rue Henri Regnault 59100 ROUBAIX	Monsieur Alain CORTEVILLE	396	100	25	250 €	1 200 €	0 €	1 450 €
135	Collège Baudelaire 23 Avenue Lenôtre 59100 ROUBAIX	Monsieur Pierre DEYSSON	348	110	32	450 €	0 €	0 €	450 €
136	Collège Jean Baptiste Lebas 82 Rue Dupuy de Lôme 59100 ROUBAIX	Monsieur Michael LIBESSART	490	141	29	250 €	0 €	0 €	250 €
137	Collège Madame de Sévigné 20 Rue Deregnacourt 59100 ROUBAIX	Monsieur Mustafa KALEM	376	168	45	450 €	1 200 €	0 €	1 650 €
138	Collège Maxence Van der Meersch BP 97 59052 ROUBAIX Cedex 1	Monsieur Franck MAQUER	519	85	16	250 €	0 €	0 €	250 €
139	Collège Jean Rostand 3 Rue du Moulin à Vent 59177 SAINS DU NORD	Monsieur Abdelkaim MAAZI	209	83	40	450 €	0 €	0 €	450 €

	NOM DU COLLEGE siège de l'association sportive	NOM DU CHEF D'ETABLISSEMENT	EFFECTIF DU COLLEGE	Nbre d'élèves licenciés à l'AS (source UNSS & UGSEL)	Ratio Licences/ Effectif %	AIDE FORFAITAIRE	STAGE DE PLEIN AIR ET DE PLEINE NATURE AU VAL JOLY	FINALE DE CHAMPIONNAT SCOLAIRE	MONTANT PROPOSE
140	Collège Marie Curie 51 Rue des Viviers du Clos BP 237 59734 SAINT AMAND LES EAUX	Monsieur Ludovic CHEVUTSCHI	490	160	33	450 €	0 €	630 €	1 080 €
141	Collège Jean Moulin 71 Rue Vauban BP 50002 59871 SAINT ANDRE Cedex	Monsieur Yves JACQUET	452	124	27	250 €	0 €	0 €	250 €
142	Collège Jean Deconninck Rue Gabriel BP 30009 59430 SAINT POL SUR MER	Madame Thérèse WULLUS	391	110	28	250 €	0 €	0 €	250 €
143	Collège Lavoisier BP 64 59880 SAINT SAULVE	Madame Sandrine GERVEX	382	96	25	250 €	0 €	0 €	250 €
144	Collège Jean Demailly Rue du Collège BP 40434 69474 SECLIN Cedex	Monsieur Eric SABLON	504	153	30	450 €	0 €	0 €	450 €
145	Collège Anatole France Rue Gambetta 59450 SIN LE NOBLE	Monsieur Thierry DENEUVILLE	690	145	21	250 €	0 €	480 €	730 €
146	Collège Saint Exupéry 1 Rue Jean Stablinski 59730 SOLESMEs	Monsieur Arnaud DANNEELS	617	262	42	450 €	0 €	0 €	450 €
147	Collège du Solrésis 27 Rue de Clairfayts 59740 SOLRE LE CHÂTEAU	Monsieur Jean-Luc GROSSE	350	129	37	450 €	1 200 €	150 €	1 800 €
148	Collège Louis Pasteur Boulevard Louise Michel 59490 SOMAIN	Madame Nathalie LEBUGLE	630	202	32	450 €	0 €	0 €	450 €

	NOM DU COLLEGE siège de l'association sportive	NOM DU CHEF D'ETABLISSEMENT	EFFECTIF DU COLLEGE	Nbre d'élèves licenciés à l'AS (source UNSS & UGSEL)	Ratio Licences/ Effectif %	AIDE FORFAITAIRE	STAGE DE PLEIN AIR ET DE PLEINE NATURE AU VAL JOLY	FINALE DE CHAMPIONNAT SCOLAIRE	MONTANT PROPOSE
149	Collège Victor Hugo 20 Rue de Luchon 59490 SOMAIN	Monsieur Charles DEWARUMEZ	545	183	34	450 €	0 €	0 €	450 €
150	Collège Saint Exupéry Route de Godewaersvelde 59114 STEENVOORDE	Madame Véronique LAURENT	493	241	49	450 €	0 €	0 €	450 €
151	Collège Jean Jacques Rousseau 33 Rue Roger Salengro 59224 THIAN	Monsieur Frédéric OLESZCZYNSKI	585	188	32	450 €	0 €	180 €	630 €
152	Collège Marie Curie 70 Rue des Ursulines 59203 TOURCOING Cedex	Monsieur Philippe LAURIER-BERTRAM	534	107	20	250 €	0 €	0 €	250 €
153	Collège Lucie Aubrac 184 Rue de la Fin de la Guerre 59200 TOURCOING	Monsieur Jean-Baptiste GRANADO	620	148	24	250 €	0 €	0 €	250 €
154	Collège Denis SAURAT 20 Rue Robert Fontesse 59132 TRELON	Monsieur Guillaume JOCAILLE	270	63	23	250 €	0 €	0 €	250 €
155	Collège Paul Langevin Rue de l'Egalité 59125 TRITH SAINT LEGER	Madame Sandra ULATOWSKI-MAZURE	216	57	26	250 €	0 €	0 €	250 €
156	Collège Carpeaux Rue Edmond Membreé 59300 VALENCIENNES	Monsieur Pierre LEISTEL	569	148	26	250 €	0 €	360 €	610 €
157	Collège Antoine Watteau 20 Bis Bd Pater BP 395 59307 VALENCIENNES Cedex	Madame Cécile BALBONI	348	116	33	450 €	0 €	750 €	1 200 €
158	Collège Charles Eisen 22 Rue du Collège 59300 VALENCIENNES	Madame Corinne HENNOTELLE	459	140	31	450 €	0 €	780 €	1 230 €

	NOM DU COLLEGE siège de l'association sportive	NOM DU CHEF D'ETABLISSEMENT	EFFECTIF DU COLLEGE	Nbre d'élèves licenciés à l'AS (source UNSS & UGSEL)	Ratio Licences/ Effectif %	AIDE FORFAITAIRE	STAGE DE PLEIN AIR ET DE PLEINE NATURE AU VAL JOLY	FINALE DE CHAMPIONNAT SCOLAIRE	MONTANT PROPOSE
159	Collège Jean Jaurès Rue du 8 Mai 1945 59690 VIEUX CONDE	Monsieur Hervé LEGRAND	665	223	34	450 €	0 €	0 €	450 €
160	Collège le Triolo 11 Rue de Trudaine 59650 VILLENEUVE D'ASCQ	Madame Estelle ECKER	337	100	30	450 €	0 €	0 €	450 €
161	Collège Simone de Beauvoir 3 Rue de Fives 59650 VILLENEUVE D'ASCQ	Madame Audrey QUONIOU	497	109	22	250 €	0 €	0 €	250 €
162	Collège Molière 1 Avenue de Paris 59491 VILLENEUVE D'ASCQ	Madame Juliette DUROYON	567	180	32	450 €	0 €	0 €	450 €
163	Collège Arthur Rimbaud 1 Rue du Chemin Vert BP 30235 59654 VILLENEUVE D'ASCQ Cedex	Monsieur Richard BAILLEUL	593	260	44	450 €	0 €	0 €	450 €
164	Collège François Villon Rue Martin Luther King 59127 WALINCOURT SELVIGNY	Monsieur Jean-Marie BŒUF	385	208	54	450 €	0 €	0 €	450 €
165	Collège Jean Moulin Rue Henri Durre 59135 WALLERS	Monsieur Marc PRODHON	505	101	20	250 €	0 €	0 €	250 €
166	Collège Albert Calmette 30 Rue Heurtematte 59290 WASQUEHAL	Madame Nadine TAECKE	408	131	32	450 €	0 €	0 €	450 €
167	Collège Jacques Prévert 80 Rue de Millam 59143 WATTEN	Madame Sophie CARON	510	152	30	450 €	0 €	0 €	450 €
168	Collège Jean Moulin 6 Rue Roland Garros 59139 WATTIGNIES	Monsieur Jean-Michel AUDUBERT	341	59	17	250 €	0 €	0 €	250 €

	NOM DU COLLEGE siège de l'association sportive	NOM DU CHEF D'ETABLISSEMENT	EFFECTIF DU COLLEGE	Nbre d'élèves licenciés à l'AS (source UNSS & UGSEL)	Ratio Licences/ Effectif %	AIDE FORFAITAIRE	STAGE DE PLEIN AIR ET DE PLEINE NATURE AU VAL JOLY	FINALE DE CHAMPIONNAT SCOLAIRE	MONTANT PROPOSE
169	Collège Voltaire 135 Rue Voltaire 59139 WATTIGNIES	Madame Thaïs GRUSON	480	179	37	450 €	1 040 €	0 €	1 490 €
170	Collège Pablo Neruda Rue de la Boutillerie 59150 WATTRELOS	Monsieur Guislain CAMBIER	289	53	18	250 €	0 €	0 €	250 €
171	Collège Gustave NADAUD 1 Rue du Syndicat 59150 WATTRELOS	Madame Anne LE GUERN	509	181	36	450 €	2 400 €	0 €	2 850 €
172	Collège Léon Blum 265 Rue René Benoît 59136 WAVRIN	Monsieur Jean-Michel AUDUBERT	520	150	29	250 €	0 €	360 €	610 €
173	Collège du Houtland 12 Rue d'Esquelbecq 59470 WORMHOUT	Monsieur Bertrand GHEERAERT	495	138	28	250 €	0 €	0 €	250 €
COLLEGES PRIVES									
1	Collège Saint Charles 31 Rue Deceuninck 59280 ARMENTIERES	Monsieur Thierry ALBERIC	270	90	33	450 €	0 €	0 €	450 €
2	Collège Immaculée Conception 22 Rue du Collège 59270 BAILLEUL	Madame Isabelle MARCANT	699	284	41	450 €	0 €	900 €	1 350 €
3	Collège Sainte Marie 31 Rue de l'Eglise 59134 BEAUCAMPS LIGNY	Madame Isabelle MASSEMIN	1469	291	20	250 €	0 €	60 €	310 €
4	Collège Saint Winoc BP 29 59380 BERGUES	Monsieur Vincent DELERUE	438	118	27	250 €	0 €	60 €	310 €
5	Collège La Croix Blanche 1833 Avenue du Général de Gaulle CS 2003 59588 BONDUES Cedex	Monsieur Jean-François MAZARS	916	154	17	250 €	0 €	0 €	250 €

	NOM DU COLLEGE siège de l'association sportive	NOM DU CHEF D'ETABLISSEMENT	EFFECTIF DU COLLEGE	Nbre d'élèves licenciés à l'AS (source UNSS & UGSEL)	Ratio Licences/ Effectif %	AIDE FORFAITAIRE	STAGE DE PLEIN AIR ET DE PLEINE NATURE AU VAL JOLY	FINALE DE CHAMPIONNAT SCOLAIRE	MONTANT PROPOSE
6	Collège Saint Luc- Jeanne d'Arc 25 Boulevard de la Liberté 59400 CAMBRAI	Madame Anne SCHUPPE	989	352	36	450 €	0 €	1 200 €	1 650 €
7	Collège de la Salle 42 Bd Vauban 59210 COUDEKERQUE-BRANCHE	Madame Anne GUILBERT	400	93	23	250 €	440 €	0 €	690 €
8	Collège Notre Dame 213 Rue Salvador Allende 59830 CYSOING	Monsieur Christophe HUBERT	837	118	14	250 €	0 €	0 €	250 €
9	Collège Saint Jean 246 Rue Saint Jean 59500 DOUAI	Monsieur Jean-Marie CHUEPO	814	192	24	250 €	0 €	0 €	250 €
10	Collège de la Sainte Union 71 Rue du Béguinage 59500 DOUAI	Monsieur Philippe BOUREL	592	131	22	250 €	0 €	0 €	250 €
11	Collège Notre Dame des Dunes 60 Rue du Sud 59140 DUNKERQUE	Madame Christelle DHAINAUT-RUDENT	563	166	29	250 €	0 €	870 €	1 120 €
12	Collège Fénelon 54 Avenue des Bains BP 94189 59378 DUNKERQUE Cedex 1	Madame Bettina COLLIEZ	420	73	17	250 €	0 €	0 €	250 €
13	Collège Saint Pierre 10 Rue du GI Goutierre BP 40053 59612 FOURMIES Cedex	Madame Florence BERTON	189	78	41	450 €	0 €	0 €	450 €
14	Collège Saint Joseph 8 Sentier du Curé 58 Rue Faidherbe 59260 HELLEMMES	Madame Marie-Noëlle BECUWE	455	92	20	250 €	0 €	0 €	250 €

	NOM DU COLLEGE siège de l'association sportive	NOM DU CHEF D'ETABLISSEMENT	EFFECTIF DU COLLEGE	Nbre d'élèves licenciés à l'AS (source UNSS & UGSEL)	Ratio Licences/ Effectif %	AIDE FORFAITAIRE	STAGE DE PLEIN AIR ET DE PLEINE NATURE AU VAL JOLY	FINALE DE CHAMPIONNAT SCOLAIRE	MONTANT PROPOSE
15	Collège Saint Paul 22 Rue de Roubaix 59510 HEM	Monsieur Grégory BAL	464	0	0	250 €	0 €	0 €	250 €
16	Collège Saint Joseph 22 Bis Ru St Winoc 59122 HONDSCHOOTE	Madame Colette LAFOUTRY	139	32	23	250 €	0 €	0 €	250 €
17	Collège Dominique Savio 47 Rue du Bourg CS 80063 59831 LAMBERSART	Monsieur Damien BASSELET	769	84	11	250 €	0 €	120 €	370 €
18	Collège Charlemagne 16 Rue Anatole France BP 157 59811 LESQUIN	Monsieur Jean-François LEDE	748	89	12	250 €	0 €	0 €	250 €
19	Collège Saint Paul 92 Rue Solférino 59000 LILLE	Monsieur Jean-François DEMON	845	271	32	450 €	0 €	1 020 €	1 470 €
20	Collège de la Salle 18 Rue JB de la Salle 59000 LILLE	Monsieur Philippe DELVALLEE	400	230	58	450 €	0 €	120 €	570 €
21	Collège Notre Dame de Grâce 13 Rue de la Croix CS 50127 59602 MAUBEUGE Cedex	Monsieur Grégory LABOUREUR	559	172	31	450 €	0 €	0 €	450 €
22	Collège Saint Joseph 15 Bis Rue Alphonse Daudet 59960 NEUVILLE EN FERRAIN	Monsieur Laurent NAASSENS	529	105	20	250 €	0 €	120 €	370 €
23	Collège Saint Martin 130 Rue du Collège 59850 NIEPPE	Monsieur Jean-François LEMPEREUR	314	32	10	250 €	0 €	0 €	250 €

	NOM DU COLLEGE siège de l'association sportive	NOM DU CHEF D'ETABLISSEMENT	EFFECTIF DU COLLEGE	Nbre d'élèves licenciés à l'AS (source UNSS & UGSEL)	Ratio Licences/ Effectif %	AIDE FORFAITAIRE	STAGE DE PLEIN AIR ET DE PLEINE NATURE AU VAL JOLY	FINALE DE CHAMPIONNAT SCOLAIRE	MONTANT PROPOSE
24	Collège Sainte Marie 4 Rue Gambetta 59840 PERENCHIES	Monsieur Ludovic LECLERCQ	279	84	30	450 €	0 €	0 €	450 €
25	Collège Saint Exupéry 80 Avenue Chenier BP 197 59054 ROUBAIX Cedex 1	Monsieur Sylvain MILON	890	116	13	250 €	0 €	210 €	460 €
26	Collège Sainte Marie 54 Rue Saint Antoine 59100 ROUBAIX	Monsieur Benoît LAGNIEZ	435	150	34	450 €	0 €	0 €	450 €
27	Collège Jeanne d'Arc 68 Rue de Barbieux 59100 ROUBAIX	Madame Florence TELLIER	673	227	34	450 €	0 €	600 €	1 050 €
28	Collège Saint Michel Allée Maurice Maertens 59100 ROUBAIX	Madame Paola VALERI	592	57	10	250 €	0 €	0 €	250 €
29	Collège Notre Dame des Anges 4 Rue du Bruille 59230 SAINT AMAND LES EAUX	Monsieur Gérald TAVERNE	877	271	31	450 €	0 €	810 €	1 260 €
30	Collège Saint Joseph 52 Rue Chanzy 59350 SAINT ANDRE	Monsieur Marc FLINOIS	312	77	25	250 €	0 €	0 €	250 €
31	Collège Notre Dame 4 Place du 8 mai BP 4 59880 SAINT SAULVE	Madame Blandine DEBOOSERE	872	244	28	250 €	0 €	1 200 €	1 450 €
32	Collège Notre-Dame de Lourdes 6 Rue Rémy Goetgheluck 59114 STEENVOORDE	Monsieur Cédric BECK	182	70	38	450 €	0 €	0 €	450 €
33	Collège Charles de Foucauld 93 Chaussée Watt 59200 TOURCOING	Monsieur Aimé KPODAR	484	50	10	250 €	1 200 €	0 €	1 450 €

	NOM DU COLLEGE siège de l'association sportive	NOM DU CHEF D'ETABLISSEMENT	EFFECTIF DU COLLEGE	Nbre d'élèves licenciés à l'AS (source UNSS & UGSEL)	Ratio Licences/ Effectif %	AIDE FORFAITAIRE	STAGE DE PLEIN AIR ET DE PLEINE NATURE AU VAL JOLY	FINALE DE CHAMPIONNAT SCOLAIRE	MONTANT PROPOSE
34	Collège Notre Dame Immaculée 7 Place Notre Dame 59200 TOURCOING	Madame Laurence ZANDECKI	781	135	17	250 €	0 €	0 €	250 €
35	Collège Sainte Anne 6 Rue des Censes d'En Haut 59990 SEBOURG	Madame Bénédicte MAILLARD	395	36	9	250 €	0 €	0 €	250 €
36	Collège Sainte Marie 56 Avenue Clémenceau 59300 VALENCIENNES	Monsieur Nicolas HAROUX	412	43	10	250 €	0 €	30 €	280 €
37	Collège Saint Adrien 15 Rue Jean Baptiste de la Salle BP 167 59653 VILLENEUVE D'ASCQ	Monsieur Guillaume CHAMPAGNE	1364	290	21	250 €	0 €	60 €	310 €
38	Collège Saint Joseph 7 Avenue Foch 59142 VILLERS OUTREUX	Madame Véronique MATHON	220	25	11	250 €	0 €	0 €	250 €
39	Collège Saint Joseph 34 Rue Saint Joseph BP 10062 59393 WATTRELOS Cedex	Madame Cathy JACQUET	1 346	307	23	250 €	0 €	900 €	1 150 €
								TOTAL	108 270 €

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX SECTIONS SPORTIVES DE COLLEGES

Année Scolaire 2022 - 2023

NOM DU COLLEGE	NOM DU PRINCIPAL / DIRECTEUR	DISCIPLINES	EFFECTIF	Filles	Garçons	Nombre d'heures hebdomadaires d'utilisation des installations financées par le Département	Création avant 2010	Championnat UNSS	Continuité en lycée	30 % de licences fédérales	Convention avec un club	Pratique de plus de 8H/semaine	Classification Conseil Départemental du Nord	Aide Niveau 1 : 3 500 € Niveau 2 : 2 400 € Niveau 3 : 1 200 €	PROPOSITION DE LA COMMISSION
Collège Eugène Thomas 5 Rue de l'Etang du Mayeur 59530 LE QUESNOY	Madame MENEZ-CARMELEZ	Golf	40	9	31	0	X	Ø	Ø	Ø	X	Ø	3	1 200 €	1 200 €
		Football	50	0	50	0	Ø	X	X	X	X	Ø	2	2 400 €	2 400 €
Collège Alphonse Terroir 131 Avenue Albert Schweitzer 59582 MARLY Cedex	Monsieur Thierry LEGRAND	Football	43	2	41	0	Ø	Ø	Ø	X	X	Ø	3	1 200 €	1 200 €
Collège du Pévèle 34 Rue du Collège BP 89 59358 ORCHIES	Madame Danière GAGLIARDI	Football Rattrapage 2021-2022	38	1	37	0	X	X	Ø	X	X	Ø	2	2 400 €	2 400 €
		TOTAL	171	12	159										7 200 €

CLUBS DE L'EXCELLENCE SPORTIVE - SAISON 2023/2024

DISCIPLINE - SPORT	Masculin ou féminin	Aide Départementale N-1	NOMS DES CLUBS SAISON 2023/2024	Arrondissement	NIVEAU 2023/2024	DIVISION 2023/2024	AIDE SAISON 2023/2024	Montant payé fin 2023 Exemple 45%	Solde payé 1er semestre 2024 à l'issue de la saison sportive soit 55%
FOOTBALL	Féminin	30 000 €	LILLE OLYMPIQUE SPORTING CLUB	LILLE	1	Division 1 Arkema	75 000 €	33 750 €	41 250 €
BASKET-BALL	Masculin	75 000 €	BCM GRAVELINES	DUNKERQUE	1	Betclie Elite	75 000 €	33 750 €	41 250 €
		25 000 €	AS CAIL DENAIN VOLTAIRE	VALENCIENNES	2	Pro B	25 000 €	11 250 €	13 750 €
		25 000 €	LILLE METROPOLE BASKET CLUB	LILLE	2	Pro B	75 000 €	33 750 €	41 250 €
	Féminin	75 000 €	ESBVA LM	LILLE	1	Ligue Féminine	75 000 €	33 750 €	41 250 €
		75 000 €	UNION HAINAUT BASKET ST AMAND (féminin - Valenciennes)	VALENCIENNES	1	Ligue Féminine	75 000 €	33 750 €	41 250 €
		25 000 €	AS AULNOYE AYMERIES BASKET BALL	AVESNES	2	Ligue Féminine 2	25 000 €	11 250 €	13 750 €
HAND-BALL	Masculin	75 000 €	EUSRL DUNKERQUE H BALL GD LITTORAL	DUNKERQUE	1	Liqui Moly Star Ligue	75 000 €	33 750 €	41 250 €
		10 000 €	HAND BALL HAZEBROUCK 71	DUNKERQUE	3	Poule 1 Elite	10 000 €	4 500 €	5 500 €
	Féminin	75 000 €	H BALL CLUB ST AMAND PORTE DU HAINAUT	VALENCIENNES	1	Ligue Butagaz Energie	75 000 €	33 750 €	41 250 €
		25 000 €	SAMBRE AVESNOIS HAND BALL	AVESNES	2	Division 2	25 000 €	11 250 €	13 750 €
		25 000 €	LOMME LILLE METROPOLE HAND BALL	LILLE	2	Division 2	25 000 €	11 250 €	13 750 €
VOLLEY-BALL	Masculin	75 000 €	TOURCOING V BALL LM	LILLE	1	Ligue A	75 000 €	33 750 €	41 250 €
		75 000 €	CAMBRAI VOLLEY	CAMBRAI	2	Ligue B	75 000 €	33 750 €	41 250 €
	Féminin	75 000 €	VOLLEY CLUB MARCQ EN BAROEUL	LILLE	1	Ligue A	75 000 €	33 750 €	41 250 €
NATATION WATER-POLO	Masculin	25 000 €	ENFANTS NEPTUNE TOURCOING LM	LILLE	1	Elite	25 000 €	11 250 €	13 750 €
	Féminin	25 000 €	LILLE UNIVERSITE CLUB	LILLE	1	Elite	25 000 €	11 250 €	13 750 €
RUGBY	Masculin	25 000 €	OLYMPIQUE MARCQUOIS RUGBY	LILLE	4	Nationale 2	25 000 €	11 250 €	13 750 €
	Féminin	25 000 €	STADE VILLENEUVOIS LILLE METROPOLE	LILLE	1	Elite 1	25 000 €	11 250 €	13 750 €

DISCIPLINE - SPORT	Masculin ou féminin	Aide Départementale N-1	NOMS DES CLUBS SAISON 2023/2024	Arrondissement	NIVEAU 2023/2024	DIVISION 2023/2024	AIDE SAISON 2023/2024	Montant payé fin 2023 Exemple 45%	Solde payé 1er semestre 2024 à l'issue de la saison sportive soit 55%
TENNIS DE TABLE	Masculin	10 000 €	LILLE METROPOLE TENNIS DE TABLE	LILLE	2	Pro B	10 000 €	4 500 €	5 500 €
		10 000 €	TENNIS DE TABLE BRUILLE LEZ MARCHIENNES	DOUAI	2	Pro B	10 000 €	4 500 €	5 500 €
	Féminin	10 000 €	CP LYSSOIS LILLE METROPOLE	LILLE	2	Pro B Dames	10 000 €	4 500 €	5 500 €
HOCKEY SUR GLACE	Masculin	35 000 €	HOCKEY SUR GLACE DK LES CORSAIRES	DUNKERQUE	2	Division 1	35 000 €	15 750 €	19 250 €
HOCKEY SUR GAZON	Féminin	20 000 €	LILLE METROPOLE HC	LILLE	1	Elite	20 000 €	9 000 €	11 000 €
		20 000 €	CAMBRAI HOCKEY CLUB	CAMBRAI	1	Elite	20 000 €	9 000 €	11 000 €
		20 000 €	DOUAI HOCKEY CLUB	DOUAI	1	Elite	20 000 €	9 000 €	11 000 €
		20 000 €	POLO HC MARCQ EN BAROEUL	LILLE	2	Nationale 1	20 000 €	9 000 €	11 000 €
		20 000 €	IRIS HOCKEY LAMBERSART	LILLE	1	Elite	20 000 €	9 000 €	11 000 €
CYCLISME	Route homme	35 000 €	VELO CLUB ROUBAIX LM	LILLE	3	Equipes Continentales UCI	50 000 €	22 500 €	27 500 €
HANDISPORT	BASKET FAUTEUIL Mixte	15 000 €	LUC HANDIBASKET	LILLE	2	Nationale 1 MMO	15 000 €	6 750 €	8 250 €
		15 000 €	TIGERS' DOUAI HANDIBASKET	DOUAI	2	Nationale 1 MMO	15 000 €	6 750 €	8 250 €
		20 000 €	CAMBRAI HANDIBASKET	CAMBRAI	3	N2	20 000 €	9 000 €	11 000 €
		15 000 €	HANDIBASKET CLUB GRAVELINES	DUNKERQUE	3	N2	15 000 €	6 750 €	8 250 €
		15 000 €	ACH CAPPELLE LA GRANDE BASKET FAUTEUIL	DUNKERQUE	3	N2	15 000 €	6 750 €	8 250 €
	RUGBY FAUTEUIL	15 000 €	LILLE RUGBY CLUB IRIS 1924	LILLE	2	N2	15 000 €	6 750 €	8 250 €
		1 160 000 €				TOTAL GLOBAL	1 270 000 €	571 500 €	698 500 €
		2022/2023					2023/2024		

MODALITES POUR LE FINANCEMENT DES TOURNOIS DE FOOTBALL

Le montant de la subvention est proposé sur la base des principes suivants :

1.1 Aide forfaitaire attribuée en fonction du niveau du tournoi :

- International 1 068 € (homologué avec plus de 6 nations)
- National 763 € (homologué comptant moins de 6 nations)
- Epreuve de Masse 763 € (homologué regroupant plus de 16 équipes)

1.2 Aide complémentaire accordée pour un tournoi international ou national :

Le montant de l'aide complémentaire est calculé d'après la fiche d'évaluation transmise par le Comité Départemental Nord de Football.

Le Département attribue une aide complémentaire au regard de la fiche d'évaluation transmise par le Comité Départemental Nord de Football.

Critères d'évaluation :

Accueil : - déplacement - logement - nourriture	Fonctionnement : - arbitrage - suivi médical - entrées	Qualité : - communication - animation
--	---	---

Calcul de l'aide complémentaire (cf. grille d'évaluation) :

Niveau	Montant attribué par poste retenu en catégorie A	Montant maximum de l'aide complémentaire
International	152 €	1 216 € (8 postes A x 152 €)
National	77 €	616 € (8 postes A x 77 €)

REMARQUE :

Cette grille ne constitue qu'un outil mis à la disposition de la Commission. Celle-ci conserve toutes ses prérogatives et notamment celle de déroger, après examen détaillé d'un dossier, à la règle du montant maximum qui résulte de ce tableau. Cela vaut notamment pour les manifestations présentant un intérêt tout particulier pour le Département du Nord.

**Direction des Sports
 et de la Culture
 Service des Sports
 Tél : 03.59.73.58.92**

COMITE DEPARTEMENTAL NORD DE FOOTBALL

GRILLE D'EVALUATION POUR LE CALCUL DE L'AIDE DEPARTEMENTALE

VILLE :	CLUB :
----------------	---------------

Dénomination du tournoi :

Correspondant :

Adresse :

Période :

Dates :

Catégorie :

DATE HOMOLOGATION LIGUE :	N°:
----------------------------------	------------

ANALYSE DU TOURNOI PAR LE COMITE DEPARTEMENTAL NORD DE FOOTBALL

Accueil :

	A	B	C	
Déplacement				
Logement				
Nourriture				

Fonctionnement :

	A	B	C	
Arbitrage				
Médical				
Entrées				

Qualité :

	A	B	C	
Communication/Publicité				
Animation				

Une aide 152 € ou 77 € (selon le niveau du tournoi) est attribuée pour chaque poste repris en

Catégorie A.

Nombre d'équipes	
Niveau des équipes	
Nombre et désignation des nations représentées	

Fiche validée par le Président
du Comité Départemental Nord de
Football

Remarques Générales de l'Officiel ayant visité le tournoi

(A) Très satisfaisant / activité prise en charge totalement par le club organisateur.
 (B) Satisfaisant / activité prise en charge partiellement par l'organisateur.
 (C) Moyen / activité non prise en compte pour l'organisation du tournoi.

CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 13 JUIN 2016
RAPPORT DSJ/2016/182
ASSOCIATIONS SPORTIVES DE COLLEGES

La participation forfaitaire est déterminée par le nombre de licenciés à l'association sportive du collège au regard du nombre total d'enfants scolarisés dans l'établissement (Cf. **point I**).

Cette aide forfaitaire est complétée par une participation liée aux frais de déplacements pour une finale de Championnat de France ou une finale nationale ou encore pour la participation à un stage sportif de plein air sur la station touristique du Val Joly (Cf. **point II**).

I - Participation Forfaitaire

Déterminée en fonction du nombre de licences UNSS et UGSEL et de l'effectif total d'élèves inscrits dans le collège (ratio licences/effectif total) :

R = ratio nombre d'enfants licenciés par rapport au nombre total de collégiens scolarisés au sein de l'établissement	Montant de l'aide départementale
$R \geq 30\%$	450 €
$10\% < R < 30\%$	250 €
$R < 10\%$	100 €
Si aucune licence UNSS ou UGSEL délivrée	Pas d'aide forfaitaire

La participation forfaitaire est attribuée dans la limite d'une aide par année scolaire.

II - Participation complémentaire pour les déplacements

Une participation complémentaire est attribuée aux associations sportives des établissements du second degré en vue de permettre aux collégiens de participer à une finale d'un Championnat de France UNSS ou à une finale nationale UGSEL.

Cette aide est de 30 € par élève dans la limite maximale de 30 collégiens licenciés à l'UNSS ou l'UGSEL. Cette participation n'excédera pas 900 € par AS et par année scolaire.

Il a été également décidé de prendre en charge, pour les élèves licenciés à l'AS de leur établissement, les frais liés à l'organisation d'un stage sportif de plein air et pleine nature sur la station touristique du Val Joly. Cette aide s'élève à 40 € par élève dans la limite de 30 collégiens.

Ces aides complémentaires (finale d'un Championnat de France UNSS ou UGSEL et stage sportif de plein air) peuvent être cumulées dans la limite de 1 200 € par AS et par année scolaire.



LE SOUTIEN AUX SECTIONS SPORTIVES DE COLLÈGES

Description

Les sections sportives participent à l'attractivité des collèges implantés en zones rurales ou ceux situés en zones socialement fragiles. Elles permettent, entre autres, aux adolescents de « s'élever » par le sport, par la valorisation de leurs conditions d'entraînement et par l'accès à des performances individuelles mais aussi collectives. Ainsi, les collégiens motivés par une pratique sportive renforcée ont la possibilité d'intégrer une section sportive scolaire qui ambitionne l'excellence.

Objectifs

L'accompagnement du Département renforce l'efficacité de ces structures. En apportant son soutien aux sections sportives des collèges, le Département participe pleinement au développement citoyen des collégiennes et des collégiens.

Critères et montants

Pour classer les sections, une évaluation est établie à partir de 6 critères définis par le Département :

- 1/ Création avant 2010,
- 2/ Convention avec un club sportif évoluant en Championnat de France, national ou régional,
- 3/ Participation à un championnat UNSS ou UGSEL
- 4/ Continuité en lycée, lien avec une section sportive de lycée,
- 5/ Pratique d'au moins 8 heures de sport par semaine,
- 6/ Effectif d'au moins 30% de licenciés fédéraux.

Niveau déterminé par le Conseil départemental		Montant de la subvention
Niveau I <i>Excellence</i>	comptabilise les 6 critères	3 500 €
Niveau II <i>Performance</i>	totalise au minimum 4 critères	2 400 €
Niveau III <i>Dynamique</i>	moins de 4 critères	1 200 €

A partir de la liste établie par le Rectorat, un dossier d'évaluation est transmis à l'ensemble des collèges qui ont une ou plusieurs sections. Document qui est complété par les professeurs responsables des sections et signé par le chef d'établissement. Sont joints à ce dossier, le bilan d'activité de la section et les perspectives, la convention avec les clubs sportifs si elle existe, la liste des licenciés fédéraux ainsi que le nombre d'heures et lieux de pratique.

Direction générale adjointe
Solidarité Territoriale

Direction des Sports et de la Culture
Service des Sports

03 59 73 59 59
Prénom.nom@lenord.fr
Réf : 0000000000
Affaire suivie par : prénom Nom

TIERS XXX XXX

CONVENTION
Fédérations, ligues et comités

Vu la délibération de la Commission permanente en date du _____ ;

ENTRE :

LE DEPARTEMENT DU NORD

Représenté par le Président du Département du Nord,

d'une part,

ET

LE COMITE/LA LIGUE/FEDERATION _____

Représenté(e) par son/sa Président(e), Monsieur/Madame

d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 - Objet :

Le Département du Nord attribue pour l'année 2023 une subvention de _____ € au Comité/Ligue/Fédération _____ pour le développement de sa discipline dans le Nord.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget départemental de l'exercice 2023 :

- *Opération 23009OP005 / 23009E15 pour le fonctionnement*
- *Opération 23009OP003 / 23009E17 pour l'investissement*

Cette aide est répartie comme suit :

ACTIONS MISES EN ŒUVRE	
FONCTIONNEMENT	
<i>ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES :</i>	€
<i>FORMATION :</i>	€
<i>ACCOMPAGNEMENT DES CLUBS :</i>	€
<i>PROMOTION DE LA SANTE/BIEN-ETRE :</i>	€
<i>SOUTIEN AU SPORT DE HAUT NIVEAU :</i>	€
<i>AUTRES :</i>	€
TOTAL	€
INVESTISSEMENT	
ACQUISITION DE MATERIEL :	
TOTAL GENERAL	€

Le Comité/Ligue/Fédération _____ s'engage à utiliser la subvention départementale pour réaliser les actions décrites ci-dessus.

ARTICLE 2 - Modalités de règlement de la subvention départementale :

- La subvention de fonctionnement sera mandatée à la signature de la présente convention.
- La subvention d'investissement pourra être réglée en un ou plusieurs acomptes, sur présentation de **factures acquittées** établies au nom du Comité/Ligue/Fédération _____.

L'achat du matériel correspondant devra impérativement être effectué entre le 2023 », date de la Commission permanente attribuant la subvention d'investissement avant le 31 octobre 2023, date limite de dépôt des factures acquittées auprès du service des Sports, sous peine de perdre le bénéfice de cette aide.

ARTICLE 3 - Partenariat et Communication :

Le Comité/Ligue/Fédération _____ s'engage à associer le Département à toutes les démarches, manifestations ou compétitions et pour la remise de matériel entrant dans le cadre du partenariat. Le logo du Département doit figurer sur tous les documents, affiches et supports, dans le respect de la charte graphique départementale téléchargeable à l'adresse suivante : [https ;//comunication.lenord.fr](https://comunication.lenord.fr).

Il appartient par ailleurs au Comité/Ligue/Fédération de faire valider les supports reproduisant le logo du Département à l'adresse : <https://lenord.fr/l-institution/le-logo>. A défaut de réponse dans les 24 heures suivant votre envoi, la création proposée sera considérée comme validée.

ARTICLE 4 - Litige :

Le Département se réserve le droit de demander la rétrocession de tout ou partie de la subvention accordée en cas de manquement du Comité/Ligue/Fédération de _____ à ses obligations contractuelles.

Le Tribunal Administratif de LILLE est compétent pour juger des litiges relatifs à la présente convention.

Fait à Lille, le

LE PRESIDENT DU COMITE/LIGUE/FEDERATION

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Direction générale adjointe
Solidarité Territoriale

Direction des Sports et de la Culture
Service des Sports

Tél : 03.59.73.

Prénom.nom@lenord.fr
Réf : 0000000000
Affaire suivie par : prénom Nom

CONVENTION
Organisateurs de manifestations sportives
(subvention supérieure à 23 000 €)

Vu la délibération de la Commission permanente en date du _____ ;

ENTRE :

LE DEPARTEMENT DU NORD

Représenté par le Président du Département du Nord, d'une part,

ET

LE CLUB/COMMUNE

Représenté(e) par son Président, d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 - Objet :

Le Département du Nord attribue au Club/Commune _____, dont le siège est à _____, une subvention de _____ euros pour l'organisation de _____ qui se déroulera à _____.

La dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget départemental de l'exercice 2023 : *Opération 23009OP005 / 23009E15*.

ARTICLE 2 - Modalités de règlement de la subvention départementale :

Le Club/Commune _____ s'engage à :

- Utiliser la subvention départementale pour la réalisation de la _____ décrite dans l'article 1 de la présente convention.

- Associer le Conseil départemental à toutes les démarches entrant dans le cadre du partenariat. A ce titre, le logo du Conseil départemental devra apparaître, dans le respect de la charte graphique départementale, sur les documents et affiches édités pour la mise en œuvre de cette action.

- Présenter un bilan à la fin de l'année, en détaillant chacune des actions mises en œuvre en partenariat avec le Département dans le cadre de cette épreuve.

ARTICLE 3 - Partenariat et Communication :

Le Club/Commune _____ s'engage à associer le Département à toutes les démarches, manifestations ou compétitions entrant dans le cadre du partenariat.

Le logo du Département doit figurer sur tous les documents, affiches et supports, dans le respect de la charte graphique départementale téléchargeable à l'adresse suivante :

<https://communication.lenord.fr>.

Il vous appartient par ailleurs de faire valider les supports reproduisant le logo du Département à l'adresse dircom@lenord.fr.

A défaut de réponse dans les 24 heures suivant votre envoi, la création proposée sera considérée comme validée.

ARTICLE 4 - Litige :

En cas de litige quant à l'application du présent contrat, les parties conviennent de recourir à l'arbitrage du Tribunal Administratif.

Fait à Lille, le

LE PRESIDENT DU CLUB/COMMUNE

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

**Direction générale adjointe
Solidarité Territoriale**

**Direction des Sports et de la Culture
Service des Sports**
Tél : 03.59.73.XX XX

Réf. : H/sports/4 thématiques/5 excellence
sportive/Acte VIII/conventions/
prop nvelle cv excellence version 23-24
Dossier suivi par : Marianne MONBOISSET

TIERS XXX XXX

**CONVENTION
« Clubs Excellence sportive »
Saison 2023/2024**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code du Sport, notamment les articles L.113-2 et R.113-2 ;
Vu la délibération de la Commission permanente du _____,
Il est convenu entre :

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU NORD

Ci-après dénommé le DEPARTEMENT DU NORD

Représenté par le Président du Département du Nord,

d'une part,

ET

LE CLUB SPORTIF

Ci-après dénommé _____

Représenté par son Président, M,

d'autre part,

APRES AVOIR PREALABLEMENT EXPOSE QUE :

Dans le cadre de la politique sportive volontariste et des actions de communication, le DEPARTEMENT DU NORD entend promouvoir et soutenir les pratiques des équipes sportives de haut niveau qui sont les vecteurs à la fois d'une promotion de son nom et de son image sur le département mais aussi sur l'ensemble du territoire national.

Le DEPARTEMENT DU NORD entend promouvoir et accompagner financièrement le club/structure _____ avec l'engagement de la réalisation des missions d'intérêt général et la promotion de l'image de la collectivité.

Par conséquent, il a été décidé, lors de la réunion de la Commission permanente du _____ d'attribuer au club/structure _____ une aide globale de fonctionnement et de partenariat d'un montant de _____ € au titre de la saison sportive 2023/2024.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir pour la saison _____ :

- les missions d'intérêt général que le club s'engage à mener,
- les actions spécifiques de communication à réaliser,
- le montant et les modalités de versement, par le DEPARTEMENT DU NORD, de l'aide départementale.

ARTICLE 2 : MISSIONS D'INTERET GENERAL

Le club/structure _____ s'engage, en faveur des publics prioritaires des politiques départementales : jeunes collégiens, jeunes des centres sociaux, enfants et adolescents confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), Mineurs Non Accompagnés (MNA), bénéficiaires des minimas sociaux et personnes en situation de handicap à assurer les missions d'intérêt général suivantes :

2.1 Mettre en place durant la saison 2023/2024 au minimum une journée dénommée « Les Portes ouvertes du DEPARTEMENT DU NORD ». Il s'engage ainsi à accueillir gratuitement un public cible : collégiens, adolescents des centres sociaux, enfants et adolescents confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), Mineurs Non Accompagnés (MNA), bénéficiaires des minimas sociaux et/ou personnes en situation de handicap en vue de les initier à la pratique sportive. De mettre également à disposition de ces jeunes les entraîneurs et le matériel nécessaire pour la pratique sportive en toute sécurité.

2.2 Mettre en place, dans au moins un collège ou tout autre établissement relevant d'une politique départementale, au minimum, une rencontre (échanges, débats) durant la saison sportive 2023/2024, sous forme de conférence qui associera les jeunes (collégiens, adolescents des centres sociaux, enfants et adolescents confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), Mineurs Non Accompagnés (MNA), bénéficiaires des minimas sociaux et/ou personnes en situation de handicap) et les joueurs et/ou entraîneurs de l'équipe première en vue d'exposer leur parcours sportif, voire scolaire.

2.3 Rendre disponible un ou plusieurs compétiteurs de l'équipe première pour participer à diverses opérations spécifiques départementales **à l'exemple des Animations Sportives dans le cadre du dispositif « le Nord fait ses Jeux »** .

Pour mener à bien les différentes missions qui lui sont imparties par la présente convention, le club/structure _____ s'engage non seulement à répondre à toutes les sollicitations spontanées du DEPARTEMENT DU NORD mais surtout à prendre l'initiative de proposer aux organismes associés du DEPARTEMENT DU NORD toute action innovante entrant dans le cadre ci-dessus défini.

2.4 S'engager à s'inscrire sur la plateforme « monstagedetroisième.lenord.fr, en vue de permettre aux collégiens du département du Nord de trouver un stage d'observation au sein d'une association ou d'une entreprise.

2.5 Proposer une journée intitulée « Job Dating » destinées à mettre en contact des employeurs du monde sportif, les entreprises partenaires du club et des personnes à la recherche d'emploi en associant la Direction du Retour à l'Emploi du Département.

Le club/structure _____ doit justifier de ce rôle actif et constructif et chacune des actions qu'il aura pu mener devra faire l'objet d'un compte rendu détaillé et chiffré afin d'évaluer, le plus précisément possible, les missions d'intérêt général réalisées avec l'aide de la collectivité publique.

ARTICLE 3 : ACTIONS SPECIFIQUES DE COMMUNICATION :

3.1 Obligations à la charge du club :

Le club/structure _____ s'engage à mener les actions spécifiques de communication énumérées ci-après :

- Programmer une communication spécifique pour la présentation de l'équipe 2023/2024 et afficher le logo du DEPARTEMENT DU NORD sur tous les supports de communication : site internet, réseaux sociaux, plaquettes, journal du club, affiches, posters officiels, billets, flyers, véhicules...
- Faire figurer le logo du DEPARTEMENT DU NORD sur l'équipement textile des compétiteurs utilisé lors des matchs (officiels et amicaux) à domicile mais aussi à l'extérieur selon les modalités déterminées par le Conseil départemental du Nord.
- Poser (en accord avec le propriétaire de l'équipement) le logo du DEPARTEMENT DU NORD sur le site de compétition (salle, stade, piscine, patinoire...) mais aussi sur le ou les panneaux leds, panneaux de score et dans le vestiaire de l'équipe première et les lieux d'entraînement.
- Afficher le logo du DEPARTEMENT DU NORD dans tous les lieux qui accueillent les partenaires et la presse (salle de réception d'avant match, salle VIP de fin de rencontre et salle de point presse, mur d'interview...).

3.2 Opérations de Relations Publiques :

- Proposer un lancement de match effectué par l'élite avec une remise de trophée du meilleur joueur.
- Fournir au DEPARTEMENT DU NORD, pour chaque match à domicile (officiels et amicaux), des places VIP avec accès à l'espace partenaire.
- Mettre à disposition du DEPARTEMENT DU NORD des invitations pour les publics cibles (collégiens, adolescents des centres sociaux, enfants et adolescents confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), Mineurs Non Accompagnés (MNA), bénéficiaires des minimas sociaux et/ou personnes en situation de handicap) en vue d'assister aux rencontres officielles et amicales de l'équipe première lors de matchs à domicile.
- Autoriser le Département du Nord à utiliser à son profit, sur tout support et par tout moyen, l'image, le nom, les signes distinctifs du club et celle des compétiteurs et entraîneurs de l'équipe première.

3.3 Rapport d'activités et Dossier de presse

Le club/structure _____ s'engage à remettre, à la fin de la saison 2023/2024 :

- ✓ **Un rapport d'activités à compléter selon le modèle ci-annexé à la présente convention faisant apparaître la réalisation de l'une ou l'autre des missions d'intérêt général reprises et détaillées aux points 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5,**
- ✓ **Un dossier de presse complet comprenant, de manière exhaustive, les éléments de la presse écrite ou tout autre support d'information (radio, tv et internet) qui ont contribué à promouvoir l'image du Département du Nord.**

3.4 Promotion du territoire

Le club/structure _____ s'engage à valoriser l'image du DEPARTEMENT DU NORD lors de ses déplacements en France voire à l'étranger.

ARTICLE 4 : MONTANT ET MODALITES DE VERSEMENT DE L'AIDE DEPARTEMENTALE

4.1 Nature et modalités de versement de l'aide départementale

Afin de permettre la réalisation de l'ensemble des actions énumérées ci-dessus, le Département du Nord s'engage à verser, au titre de la saison sportive 2023/2024, une aide globale de fonctionnement et de partenariat dont le montant s'élève à _____ €.
Le règlement de cette somme sera effectué selon les modalités reprises à l'article 4.2.

4.2 Modalités de versement de l'aide départementale

Le versement de ladite aide départementale se fera selon les modalités suivantes :

- **XX % à la signature de la présente convention qui sont versés dans le courant du deuxième semestre de l'année XX.**
- **Le solde, soit XX % sera versé, en XX, à l'issue de la saison sportive, sous réserve de l'inscription des crédits correspondant au budget départemental de l'exercice XX.**

ARTICLE 5 : RESPONSABILITES – ASSURANCES

Les activités du club/structure _____ sont placées sous sa responsabilité exclusive.

Le club/structure _____ devra souscrire tout contrat d'assurance de façon à ce que la responsabilité du DEPARTEMENT DU NORD ne puisse être recherchée ou inquiétée d'aucune manière que ce soit dans la réalisation des missions détaillées dans l'article 2.

Par ailleurs, le club/structure _____ se conformera aux prestations réglementaires relatives à l'exercice de son objet.

En outre, le club/structure _____ fera son affaire personnelle de toutes les taxes et redevances présentes ou futures constituant ses obligations fiscales, de sorte que le DEPARTEMENT DU NORD ne puisse être inquiété en aucune façon à ce sujet.

ARTICLE 6 : OBLIGATIONS ET COMMUNICATION DES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

D'une manière générale, le DEPARTEMENT DU NORD pourra accéder à tout contrôle ou investigation qu'il jugera utile, tant directement que par des personnes ou organismes dûment mandatés par lui pour s'assurer que les actions entreprises par le CLUB/STRUCTURE _____ s'inscrivent dans le cadre de ses engagements contractuels.

Le club/structure _____, dès lors qu'il est soumis à l'obligation légale de faire procéder au contrôle par un ou (plusieurs) commissaire(s) aux comptes ou qu'il fait volontairement appel à un contrôle exercé par un commissaire aux comptes, s'engage à transmettre au DEPARTEMENT DU NORD tout rapport produit par celui-ci (ceux-ci) sans délai et à assurer la certification des documents transmis.

ARTICLE 7 : DUREE DE LA CONVENTION ET RESILIATION

7.1 Durée de la Convention

La présente convention est consentie au titre de la saison sportive 2023/2024.

7.2 : Résiliation de la convention

- En cas de non-respect par l'une ou par l'autre des parties des engagements respectifs inscrits dans la présente, ou en cas de faute caractérisée du club (par exemple : fraude fiscale, falsification de la comptabilité, etc.), la convention pourra être résiliée de plein droit par l'une ou par l'autre partie à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une Lettre Recommandée avec Accusé de Réception valant mise en demeure. Une telle résiliation ne donnera lieu à aucune indemnité et pourra faire l'objet d'un ordre de reversement de la part du DEPARTEMENT DU NORD.
- Dans le cadre d'un redressement judiciaire, les parties conviennent qu'elles adapteront les dispositions de la présente convention afin de garantir leurs intérêts respectifs.
- Dans le cadre d'une liquidation judiciaire, la convention sera en revanche résiliée de plein droit et le DEPARTEMENT DU NORD ne sera plus redevable d'aucun reliquat d'aide quelle qu'elle soit.

ARTICLE 8 : REGLEMENT D'EVENTUELS LITIGES

Le DEPARTEMENT DU NORD se réserve le droit de demander la rétrocession de tout ou partie de la subvention accordée en cas de manquement du club/structure _____ à ses obligations contractuelles. Le Tribunal Administratif de LILLE est compétent pour juger des litiges relatifs à la présente convention.

Fait à Lille

LE PRESIDENT DU CLUB/STRUCTURE

LE PRESIDENT DU DEPARTEMENT DU NORD

<p>NOM DU CLUB/STRUCTURE</p> <p>SAISON 2023-2024 : _____ €</p>	
--	--

DISCIPLINE	
DIVISION SAISON 2023/2024	
Adresse du siège social	
Nom du Président/de la Présidente	
Nom du chargé des partenariats	
Budget Total du club	€
Total des Subventions des collectivités	€
- DEPARTEMENT DU NORD	€
- Région des Hauts de France	€
- Communauté de communes ou d'Agglos	€
- Commune	€
- autres	€

BILAN SPORTIF	
----------------------	--

Classement saison 2023-2024	
Division prochaine saison 2024-2025	
Bilan de la saison et résultats remarquables - Objectifs prochaine saison.	

BILAN SOCIETAL SAISON 2023-2024

OBLIGATIONS A LA CHARGE DU CLUB (articles 2.1 à 2.4 de la convention)	ACTIONS REALISEES
<p>Le _____ s'engage à assurer les missions d'intérêt général suivantes :</p> <p>2.1 Mettre en place durant la saison 2023/2024 au minimum une journée dénommée « Les Portes ouvertes du DEPARTEMENT DU NORD ».</p> <p>Le _____ s'engage à accueillir gratuitement un public cible : collégiens, adolescents des centres sociaux, enfants et adolescents confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), Mineurs Non Accompagnés (MNE), bénéficiaires des minimas sociaux et/ou personnes en situation de handicap en vue de les initier à la pratique sportive.</p> <p>De mettre également à disposition de ces jeunes, les entraîneurs et le matériel nécessaire pour la pratique sportive en toute sécurité.</p>	
<p>2.2 Mettre en place, dans au moins un établissement scolaire du secondaire ou tout autre établissement relevant d'une politique départementale, au minimum, une rencontre (échanges, débats) durant la saison sportive 2023/2024, sous forme de conférence qui associera les jeunes (collégiens, adolescents des centres sociaux, enfants et adolescents confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), Mineurs Non Accompagnés (MNE), bénéficiaires des minimas sociaux et/ou personnes en situation de handicap) et les joueurs et/ou entraîneurs de l'équipe première en vue d'exposer leur parcours sportif, voire scolaire.</p>	
<p>2.3 Rendre disponible un ou plusieurs compétiteurs de l'équipe première pour participer à diverses opérations spécifiques départementales à l'exemple des Animations Sportives dans le cadre du dispositif « le Nord fait ses Jeux ».</p>	
<p>2.4 S'engager à s'inscrire sur la plateforme « monstagedetroisième.lenord.fr », en vue de permettre aux collégiens du département du Nord de trouver un stage d'observation au sein d'une association ou d'une entreprise.</p>	
<p>2.5 Proposer une journée intitulée « Job Dating » destinées à mettre en contact des employeurs du monde sportif, les entreprises partenaires du club et des personnes à la recherche d'emploi en associant la Direction du Retour à l'Emploi du Département.</p>	

BILAN DES ACTIONS SPECIFIQUES DE COMMUNICATION 2023/2024

OBLIGATIONS A LA CHARGE DU CLUB (article 3.1 de la convention)	ACTIONS REALISEES
Programmer une communication spécifique pour la présentation de l'équipe 2023/2024 et afficher le logo du DEPARTEMENT DU NORD sur tous les supports de communication : site internet, réseaux sociaux, plaquettes, journal du club, affiches, posters officiels, flyers, véhicules...	
Faire figurer le logo du DEPARTEMENT DU NORD sur l'équipement textile des compétiteurs utilisé lors de tous les matchs (officiels et amicaux) à domicile mais aussi à l'extérieur selon les modalités déterminées par le Département du Nord.	
Poser (en accord avec les propriétaires de l'équipement) le logo du DEPARTEMENT DU NORD sur le site de compétition (salle, stade, piscine, patinoire...) mais aussi sur le ou les panneaux de score et dans le vestiaire de l'équipe première et les lieux d'entraînement.	
Afficher le logo du DEPARTEMENT DU NORD dans tous les lieux qui accueillent les partenaires et la presse (salle de réception d'avant match, salle VIP de fin de rencontre et salle de point presse...)	
OBLIGATIONS DE RELATIONS PUBLIQUES (article 3.2 de la convention)	ACTIONS REALISEES
Proposer un lancement de match effectué par l'élite avec une remise de trophée du meilleur joueur.	
Fournir au DEPARTEMENT DU NORD, pour chaque match à domicile (officiels et amicaux) des places VIP avec accès à l'espace partenaire.	
Mettre à disposition du DEPARTEMENT DU NORD des invitations pour les publics cibles (collégiens, adolescents des centres sociaux, enfants et adolescents confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), Mineurs Non Accompagnés (MNE), bénéficiaires des minimas sociaux et/ou personnes en situation de handicap) en vue d'assister aux rencontres officielles et amicales de l'équipe première lors de matchs à domicile.	
Autoriser le DEPARTEMENT DU NORD à utiliser à son profit, sur tout support et par tout moyen, l'image, le nom, les signes distinctifs du club et celle des compétiteurs et entraîneurs de l'équipe première.	
PROMOTION DE L'IMAGE DU DEPARTEMENT (articles 3.3 à 3.4 de la convention)	ACTIONS REALISEES
Remettre un dossier de presse comprenant, de manière exhaustive, les éléments de la presse écrite ou tout autre support d'information (radio, tv et internet) qui ont contribué à promouvoir l'image du Département du Nord.	
Valoriser l'image du DEPARTEMENT DU NORD lors des déplacements du club en France voire à l'étranger.	

Fait à

le

Signature de la Présidente ou toute personne habilitée

COMMISSION PERMANENTE
Réunion du 09 octobre 2023

OBJET : Attribution de subventions au titre de la politique sportive

I – AIDES AUX FEDERATIONS SPORTIVES NORDISTES

Les comités départementaux, régionaux, ligues régionales et fédérations œuvrent pour le développement de leur sport. La Commission permanente du 21 mars 2023 a attribué des subventions à ces structures pour le développement de leurs disciplines au titre de l'année 2023 (délibération DSC/2023/85) et notamment au Comité du Nord de tennis de table : 23 200 € en fonctionnement et 2 400 € en investissement.

Ce comité sollicite une aide complémentaire afin de soutenir le sport de haut niveau dans le Département et accompagner le jeune Flavien COTON, âgé de 15 ans, au brillant palmarès tant au niveau national : Champion et Vice-Champion de France en 2018, 2019, 2021 qu'international : Champion d'Europe par équipes en simple cadets et Champion du Monde en simple cadets en 2022.

Il est proposé d'attribuer une aide d'un montant de 5 000 € au Comité Départemental du Nord de tennis de table.

Par ailleurs, le Comité des Flandres de Bridge a transmis sa demande plus tardivement compte tenu de l'élection de son nouveau président. La demande est présentée en annexe 1 pour un montant de 3 000 € en fonctionnement et 800 € en investissement.

Les subventions proposées à ces deux associations sont reprises dans l'annexe 1.

Le modèle de convention de partenariat entre le Département du Nord et ces associations est repris en annexe 9.

II - AIDES AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES NORDISTES

2.1 Manifestations sportives

Afin de permettre la valorisation et le développement du territoire, le Département apporte son soutien aux organisateurs de manifestations sportives se déroulant sur le territoire départemental.

L'attribution de subventions concernant les tournois de football est encadrée par des critères spécifiques repris en annexe 6.

Le tableau, joint en annexe 2, détaille l'ensemble des demandes pour l'organisation de manifestations sportives pour un montant global de 124 400 €.

Le modèle de convention de partenariat entre le Département du Nord et les associations est repris en annexe 9.

2.2 Reconduction du partenariat avec l'association « les DOGGIES » pour la mise en place d'un dispositif en faveur des Jeunes de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)

Depuis 2021, un partenariat a été engagé avec l'association « les Doggies - Ambassadeurs du Fairplay » afin de permettre à une cinquantaine de jeunes, issus de l'Aide Sociale à l'Enfance et leurs encadrants d'assister de façon privilégiée (places au plus près des joueurs) aux matchs du Championnat de France de Ligue 1 du LOSC, à domicile. Environ 1 000 enfants confiés à l'ASE ont ainsi pu profiter de ces rencontres sportives de très haut niveau par saison.

Pour la saison 2023/2024, l'association "Les Doggies – Ambassadeurs du Fairplay » sollicite le renouvellement du partenariat.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 15 000 € à cette association.

2.3 Partenariat avec l'association de réinsertion « Espoir Avenir » dans le cadre de l'entretien du secteur pavé de la Trouée d'Arenberg (passage du Paris-Roubaix)

En 2023, l'association « Espoir Avenir » a lancé une opération d'éco-pâturage spécifique intitulée « Les Biquettes de l'Espoir ». L'objectif était de désherber, de façon naturelle, ce secteur pavé de 2 300 mètres de la Trouée d'Arenberg, passage mythique de la « reine des classiques », le Paris-Roubaix.

Après un nettoyage en profondeur avant l'édition 2022, les organisateurs de la course ont proposé des solutions plus écologiques pour l'entretien de ce site classé, strictement protégé, interdit aux véhicules.

Ainsi, en partenariat avec l'association de réinsertion « Espoir Avenir », une quarantaine de chèvres et moutons ont effectué un travail de désherbage du site.

Le Département a souhaité contribuer financièrement au coût de cette opération. Il est proposé d'attribuer à l'association « Espoir Avenir » une aide de 4 400 €.

L'ensemble des demandes reprises aux points 2.1, 2.2 et 2.3 sont détaillées en annexe 2 pour un montant global de 143 800 €.

III - AIDES AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES DE COLLEGES

La pratique sportive régulière, notamment dans les établissements publics et privés, contribue à la santé, au bien-être et à l'épanouissement des jeunes collégiens. Elle encourage et favorise l'exercice d'une activité sportive encadrée sur les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire.

Tous les établissements du second degré, publics comme privés, comptent une association sportive (AS) dont la présidence est assurée par le chef d'établissement. Les collégiens qui souhaitent pratiquer une activité sportive, en plus des cours obligatoires d'EPS, peuvent ainsi adhérer à l'association sportive de leur collège.

Les modalités d'intervention en faveur des associations sportives de collèges sont définies en annexe 7.

A ce jour, 212 associations sportives de collèges (dont 173 publics et 39 privés) ont sollicité l'aide départementale, au titre de l'année scolaire 2022-2023, pour leur fonctionnement (aide forfaitaire), ainsi que pour l'organisation d'un stage sportif au Val Joly et/ou leur participation à une ou plusieurs finales de championnat scolaire.

L'ensemble de ces demandes pour l'année scolaire 2022-2023 sont reprises en annexe 3 pour un montant global de 108 270 €.

IV - SECTIONS SPORTIVES DE COLLEGES

Dans le cadre de ses politiques éducatives volontaristes, le Département du Nord encourage fortement le sport au collège et apporte son soutien financier aux sections sportives qui sont labellisées par le rectorat. Le montant de la subvention attribuée est calculé en fonction de la classification établie par le Département, après évaluation du nombre de critères obtenus, définis en annexe 8.

Pour l'année scolaire 2022/2023, des aides ont été attribuées à 126 sections de collèges publics et privés, implantées dans 95 établissements, représentant un montant de 238 400 € (cf. délibération DSC/2023/168 - CP du 15 mai 2023).

Depuis, trois collèges publics ont déposé leurs demandes. Celles-ci sont détaillées en annexe 4 pour un montant global de 7 200 €.

V – CLUBS SPORTIFS NORDISTES DE HAUT NIVEAU (EXCELLENCE SPORTIVE)

5.1 Clubs proposés pour la saison 2023/2024

En 2013, le Département du Nord a souhaité mettre en place une politique dite de « l'Excellence sportive » destinée à accompagner les clubs qui, dans leur développement économique et leur performance sportive, participent au rayonnement départemental, régional, national, voire à l'international.

Le Département a pu ainsi renforcer son image dynamique véhiculée avec les équipes partenaires sélectionnées pour intégrer ce nouvel axe de la politique sportive.

Lors de la saison 2022/2023, 35 clubs sportifs de haut niveau (16 féminin, 13 masculin et 6 mixte/handisport) ont été soutenus à hauteur de 1 160 000 € (délibération DSC/2022/371 du 26 septembre 2022).

Pour 2023/2024, la politique de l'Excellence sportive concernerait 35 structures sportives de haut niveau (16 féminines, 13 masculines et 6 mixtes/handisport), issues de sports collectifs parmi certaines disciplines Olympiques et Paralympiques : Basket-Ball, Cyclisme, Football, Hand-Ball, Hockey sur gazon, Hockey sur glace, Natation (Water-Polo), Rugby, Tennis de table et Volley-Ball, Handi-Basket et Rugby Fauteuil.

Le tableau repris en annexe 5 détaille le montant des aides départementales proposées en faveur des 35 clubs sportifs de haut niveau.

Les modalités de l'intervention financière du Département sont, quant à elles, établies au moyen d'une convention de partenariat qui définit les Missions d'Intérêt Général et les actions spécifiques de communication en vue d'assurer la promotion et le rayonnement du Nord.

Le montant global des aides proposées en faveur des 35 clubs de l'Excellence sportive pour la saison 2023/2024 s'élève à 1 270 000 €.

Le modèle de convention de partenariat entre le Département et les clubs sportifs de haut niveau est repris en annexe 10.

5.2 Reconstitution du dispositif en faveur des Jeunes de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) et l'Excellence sportive

En 2021, 14 clubs issus de l'Excellence sportive ont proposé à des jeunes nordistes et leurs accompagnants de l'ASE, d'assister, dans leur arrondissement, à 26 rencontres de haut niveau. Ainsi, 1 059 places ont été utilisées.

En 2022, 16 clubs ont participé à ce dispositif. Ainsi, 932 places ont été utilisées sur 1090 places offertes.

Pour la saison 2023/2024, il est proposé de renouveler cette opération en sollicitant de nouveau des structures de haut niveau pour l'accueil des jeunes de l'ASE.

Il est proposé à la Commission permanente :

- d'attribuer des aides aux comités départementaux sportifs pour un montant global de 8 000 € en fonctionnement et 800 € d'investissement. La répartition de ces aides est reprise dans le tableau joint en annexe 1 ;
- d'attribuer aux organisateurs d'épreuves sportives les subventions détaillées dans le tableau ci-joint en annexe 2 pour un montant global de 124 400 € ;
- d'attribuer à l'association "Les Doggies – Ambassadeurs du Fairplay", pour la saison 2023/2024, une subvention de 15 000 € comme indiqué dans le tableau joint en annexe 2, pour la mise en place d'un dispositif en faveur des jeunes de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) ;
- d'attribuer à l'association d'insertion « Espoir Avenir » une subvention de 4 400 € comme indiqué dans le tableau joint en annexe 2, dans le cadre de l'entretien du secteur pavé de la Trouée d'Arenberg (passage du Paris-Roubaix) ;
- d'attribuer aux associations sportives de collèges publics et privés, pour l'année 2022/2023, des aides détaillées dans le tableau ci-joint en annexe 3 pour un montant global de 108 270 € ;
- d'attribuer aux sections sportives de collèges publics, pour l'année scolaire 2022/2023, des aides détaillées dans le tableau ci-joint en annexe 4 pour un montant global de 7 200 € ;
- d'attribuer, pour la saison 2023/2024, les aides aux clubs de l'Excellence sportive pour un montant total de 1 270 000 €, repris dans le tableau ci-joint en annexe 5 ;
- de reconduire, pour la saison 2023/2024, le dispositif en faveur des Jeunes de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) et l'Excellence sportive ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions de partenariat entre le Département du Nord et les structures départementales sportives (associations/communes, clubs de l'Excellence) selon les modèles ci-joints au rapport en annexes 9 et 10 ;
- d'imputer ces dépenses de fonctionnement sur les crédits inscrits au budget départemental 2023 et au Budget Supplémentaire : Opérations : 23009OP005 (fonctionnement), 23009OP003 (investissement) et 23009OP002 (clubs de l'excellence sportive).

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
23009OP005	23009E15	3 100 000	2 220 555	267 270
23009OP003	23009E17	1 200 000	825 528, 40	800
23009OP002	23009E18	2 945 800	1 160 000	1 270 000

François-Xavier CADART
Conseiller Départemental délégué aux Sports